

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quinze février à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 08 février 2024

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Mickael LELONG)
 Mme Nina JULIÉ (procuration donnée à Mme Chantal COURTOT)
 M. Frédéric PARENT (procuration donnée à Mme Laure MOREAU)

Absente :

Elizabeth RIVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	26
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
 Monsieur Petelo SAO est désigné secrétaire de séance.

Abstentions :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Laure MOREAU, Mme Ivy POIA, M. Frédéric PARENT et M. Mickael LELONG.

DELIBERATION N°01/24/II

RELATIVE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2024

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 15 février 2024,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 01/2024 du 08 février 2024,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 31 janvier 2024, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Il est pris acte que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 s'est appuyé sur le rapport d'orientation budgétaire 2024, ci annexé, et qu'il s'est déroulé dans les conditions prévues par l'article L212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 15 FEVRIER 2024

Le secrétaire de séance,

Peteio SAO

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20240215-01-24-III-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

Rapport du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024



SOMMAIRE

<u>Sommaire</u>	2
<u>Présentation de la tenue du débat d'orientation budgétaire</u>	3
<u>Préambule - Le contexte économique et financier</u>	4
<u>1 - La situation financière de la ville</u>	7
A - Evolution de la section de fonctionnement	8
B - Evolution de la section d'investissement	11
C - L'endettement et la capacité de désendettement	12
D - La composition de la dette	13
E - Conclusion de l'analyse rétrospective	14
<u>2 - Rapport sur les orientations budgétaires</u>	15
A - Hypothèses en matière de recettes	15
B - Hypothèses en matière de dépenses	16
C - Hypothèses en matière de charges de personnel	17
D - Synthèse des projections en section de fonctionnement	18
E - Hypothèses en matière d'investissement	18
F - Hypothèses en matière de dette	22
G - Les grandes orientations budgétaires	23

Présentation de la tenue du débat d'orientation budgétaire

L'article L.212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie prévoit la tenue d'un débat en conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés au cours des deux mois qui précèdent son vote. Les éléments indiqués ci-après sont des estimations et des orientations ; elles peuvent varier en fonction des informations provenant de la Nouvelle-Calédonie, de la Province ou de l'Etat, principaux apporteurs de ressources de la Ville. Les différents points abordés dans ce rapport sont présentés dans l'objectif de se conformer à la lettre et l'esprit des nouvelles obligations d'information du rapport d'orientation budgétaire imposées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Il est en effet prévu que ce rapport comporte les informations suivantes :

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.

Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport doit faire l'objet d'une délibération spécifique présentée au Conseil municipal, actant que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu. Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Préambule – Le contexte économique et financier –

Le contexte international

La croissance économique mondiale : une reprise naissante.

L'économie mondiale, impactée par la pandémie de COVID-19 et le conflit en Ukraine, continue de connaître une reprise lente et disparate. Malgré une certaine résilience observée en 2023, marquée par une reprise partielle et une baisse de l'inflation après un pic en 2022, il est prématuré de prétendre à un retour complet à la normale. L'économie globale peine encore à atteindre le niveau d'avant-pandémie, particulièrement dans les pays émergents et en développement, où les écarts régionaux s'accroissent.

Plusieurs éléments entravent cette reprise :

- Les conséquences à long terme de cette pandémie et du conflit Russie-Ukraine qu'il convient de ne pas sous-estimer
- Une crispation plus conjoncturelle à savoir :
 - o Le durcissement des politiques monétaires pour endiguer l'inflation,
 - o La suppression des aides budgétaires apportées tant aux pays, qu'aux entreprises, pour faire face à la crise
 - o Des phénomènes météorologiques extrêmes qui ont secoué le début de l'année.

Le Fonds Monétaire International (FMI) estime que la croissance mondiale pourrait ralentir, passant de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023, puis à 2,9 % en 2024, soit un niveau en deçà de la moyenne historique de 3,8 %. Pour les pays avancés le ralentissement pourrait être bien plus significatif, tandis que les pays émergents et en développement devraient voir leur croissance légèrement diminuer, affectés notamment par la crise immobilière en Chine.

L'inflation mondiale devrait diminuer progressivement, bien que les prévisions soient revues à la hausse pour les prochaines années. Elle n'atteindra pas son niveau cible avant 2025 dans la plupart des pays.

Des risques disparates mais équilibrés.

Les risques pour l'économie mondiale sont désormais plus équilibrés. Cependant, comme mentionné supra, des défis subsistent, comme la crise immobilière chinoise, l'inflation persistante, et des chocs climatiques et géopolitiques potentiels. La fragmentation géoéconomique croissante pourrait augmenter la volatilité des marchés et compliquer le travail engagé pour la transition écologique.

Dans ce contexte, les banques centrales et les autorités financières doivent agir avec prudence, en rétablissant la stabilité des prix et en allégeant les tensions financières. Les politiques budgétaires doivent viser à reconstruire des marges de manœuvre, en se concentrant sur la protection des plus vulnérables et en renonçant aux mesures non ciblées. Des réformes

pour éliminer les obstacles structurels à la croissance, telles que l'encouragement de la participation au marché du travail, sont nécessaires.

Une coopération multilatérale efficace est indispensable pour résoudre les problèmes de dette, atténuer les effets du changement climatique et accélérer la transition écologique. Il est crucial d'assurer une circulation régulière des minerais essentiels à l'échelle internationale.

La guerre Israélo-palestinienne : un risque préoccupant pour la reprise économique mondiale.

Malgré cette stabilisation des risques affectant la croissance économique mondiale, il convient de prendre en considération le nouveau conflit entre Israël et la Palestine dont les répercussions sont difficilement estimables. Aujourd'hui, les premiers effets se manifestent au niveau régional, avec un ralentissement de la production nationale de pays voisins comme l'Égypte, la Jordanie ou encore le Liban. Peu d'analyses sont produites pour évaluer le poids de ce conflit sur l'évolution des tendances économiques mondiales. La conséquence immédiate est l'instauration d'un sentiment d'incertitude généralisé.

Le contexte calédonien

L'économie calédonienne sort lentement d'une longue période de difficultés mais il est encore bien trop tôt pour en tirer des conclusions. La situation économique au troisième trimestre 2023 reste assez mitigée.

Un indicateur du climat des affaires qui continue de se dégrader.

La dégradation progressive de cet indicateur débute lors du 1^{er} trimestre de l'année 2022. Au 3^{ème} trimestre 2023, il perd 3,4 points pour s'établir à 97,5 témoignant de la morosité ambiante.

Cette tendance s'explique principalement par :

- Les différentes tensions qui caractérisent le secteur du nickel calédonien
- La confirmation de la dégradation de l'activité des entreprises privées
- Une perte de confiance quant à l'évolution positive des perspectives d'activités futures,

A cela s'ajoutent les soucis structurels des institutions publiques du pays. Aujourd'hui, les indicateurs financiers du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sont fortement dégradés, l'empêchant de poursuivre son activité dans des conditions apaisées. Les situations déjà instables du RUAMM et de la Caisse locale de retraites (CLR) n'ont toujours pas trouvé de solution. En parallèle, le Centre Hospitalier du Nord (CHN), financé en grande partie par la Nouvelle-Calédonie, fait part d'une dette s'élevant à 5,2 Md FCFP et de ses importantes difficultés à trouver un équilibre financier.

Une inflation qui s'infléchit

En glissement annuel, l'inflation entre dans une légère phase de contraction (-0,2%). Cette évolution qui s'est observée sur chaque mois depuis le début de l'année s'explique par la maîtrise des prix de l'énergie (-7,4%).

Les entreprises anticipent une réduction des prix de vente qui devraient converger vers leur moyenne de longue période. Cette évolution est cohérente avec les observations faites ces derniers mois sur l'allègement de la pression inflationniste.

La production totale de crédit aux entreprises est en hausse en rythme trimestriel mais les crédits d'équipement sont en baisse. L'octroi de crédit de trésorerie connaît un fort regain à la suite de problèmes de liquidités que continuent de rencontrer les entreprises à la suite de la crise économique des dernières années. En revanche, celles-ci adoptent une position attentiste et préfèrent différer leurs investissements sur une période ultérieure.

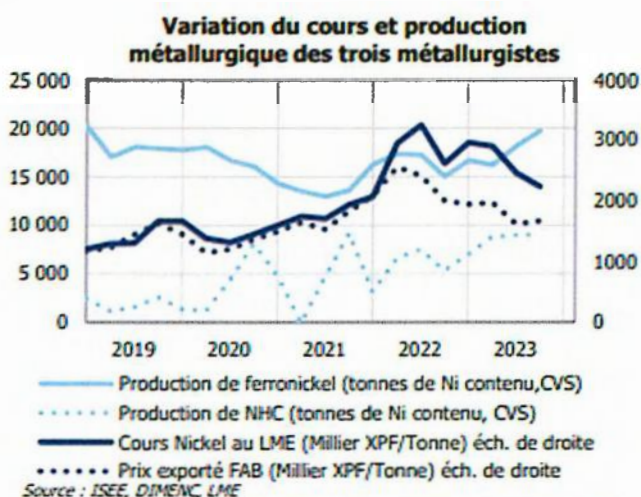
En parallèle l'emploi salarié privé qui a connu une forte progression au 2^{ème} trimestre 2023, s'essouffle. Les entreprises prévoient de réduire leurs besoins d'effectif sur les derniers mois de l'année.

A noter, que la consommation des ménages se maintient, ce qui est important pour la stabilité de l'économie interne. Toutefois, l'ISEE souligne une perte de 4,5% du pouvoir d'achat des ménages depuis le début de la crise. Un retour à la normale des prix permettrait une amélioration du niveau de vie des agents économiques du pays et contribuerait fortement à la croissance économique du pays.

Un secteur de nickel en grande difficulté.

La mi-année 2023 est caractérisée par une contraction du cours du nickel au LME avec un infléchissement des prix de 9,2% pour le 3^{ème} trimestre après une première baisse de 15% au trimestre précédent.

Malgré une extraction minière en hausse de 7,3% sur une année, une production métallurgique en progression de 32,5% par rapport à 2022 et une augmentation de la production de ferronickel qui s'accompagne d'une hausse du volume des exportations de près de 11,8% sur un trimestre, la situation générale de la filière nickel du pays est aujourd'hui dans une impasse.



Pour couronner le tout, le 3^{ème} trimestre est marqué par les annonces de Glencore déclarant ne plus financer KNS « à partir de février 2024 si aucune nouvelle solution de financement n’était identifiée » et d’Eramet confirmant sa décision de ne plus octroyer de nouveaux financements à la SLN. Ces annonces interviennent dans un contexte de difficultés persistantes des trois usines à atteindre la rentabilité, malgré des cours du nickel bien orientés en 2022 et au début de l’année 2023. Par ailleurs, la SONAREP, exploitant le nickel du massif de POUM pour le compte de la SLN a été placée en liquidation judiciaire

Le Ministre de l’Economie et des Finances, Bruno LE MAIRE, venu en début du mois de décembre 2023, encourage la mise en place d’un terrain de discussion qui offrirait une meilleure visibilité sur le maintien des activités des usines de nickel calédoniennes. Il a proposé la mise en place d’un « pacte pour le nickel calédonien » pour sauver la filière nickel.

Conclusion :

La reprise économique mondiale après la pandémie et le conflit ukrainien reste fragile et inégale. L’année en cours a certes montré des signes de résilience, avec une baisse de l’inflation et une reprise partielle, mais les perspectives restent incertaines. Des risques continuent de peser sur la croissance mondiale et pourraient à terme, impacter la stabilité économique calédonienne.

En Nouvelle-Calédonie, la situation reste complexe, malgré une amélioration de certains indicateurs, une partie des secteurs de l’économie locale peinent à se redresser. Le secteur du nickel est celui avec l’évolution la plus alarmante. Aujourd’hui, beaucoup de questions sont en suspens et font planer sur le pays tout entier une incertitude inquiétante. Si une des usines venait à cesser son activité, ne serait-ce que temporairement, les conséquences sociales et économiques seraient dramatiques. Les entreprises encore affaiblies par la crise des dernières années et les institutions publiques en quête d’équilibre financier, ne seraient pas en mesure de faire face à un tel scénario.

2) La situation financière de la ville

Les événements exceptionnels des dernières années ont entraîné des répercussions importantes sur la situation financière de la commune. Il est crucial pour aborder ce débat d’orientation budgétaire d’avoir une base claire à laquelle se référer. L’année de référence pour les analyses à suivre sera celle de 2019.

Le projet du compte administratif 2023 consolidé de la ville prévoit un résultat de 417 MF contre 226 MF en 2022.

Sur les années 2020 et 2021, les résultats à la clôture budgétaire étaient suffisants pour qu’une partie du fonds de roulement soit affectée en fonctionnement plutôt qu’au financement de la section d’investissement.

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de fonctionnement	4 398 427 801	4 416 768 748	4 191 911 996	4 171 867 764	4 227 655 946
<i>Dont résultat d’exploitation reporté</i>		245 466 069	144 536 635		
Dépenses de fonctionnement	3 786 461 636	3 862 058 416	3 750 634 240	3 945 144 859	3 810 830 432
R-D = résultat de fonctionnement	611 966 165	554 710 332	441 277 756	226 722 905	416 825 514

A) Évolution de la section de fonctionnement

Pour analyser concrètement la situation financière de la commune, les données suivantes sont retraitées et présentées en réels hors charges et produits exceptionnels et hors opérations d'ordre.

a) Les recettes de fonctionnement de 2019 à 2023.

Les recettes que la commune est en mesure de percevoir pour le financement de sa section de fonctionnement sont relativement limitées. Dans le détail, elle dispose de produits liés :

- A son activité propre
- Aux recettes fiscales
- Aux dotations et participations en provenance de diverses structures.

Les recettes de l'activité propre de la commune comprennent :

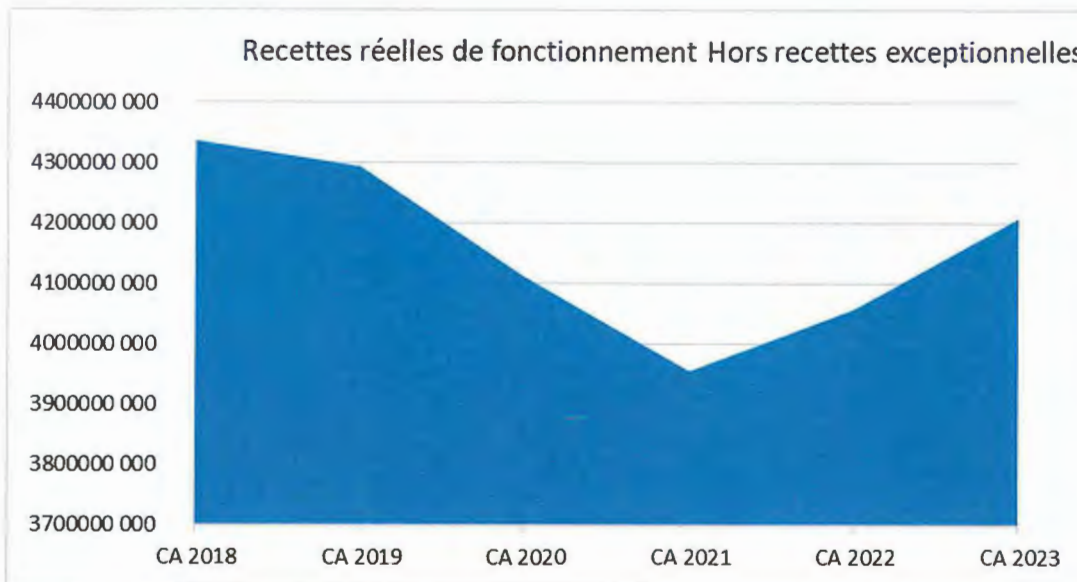
- Les redevances de services destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement des services concernés (redevance eau, d'assainissement, d'ordures ménagères) ;
- Les produits de gestion courantes qui, par la nature des missions qu'ils couvrent, sont généralement inférieurs aux dépenses s'y rapportant (droits d'entrée aux spectacles, occupations du domaine public, locations d'emplacement à des commerçants)
- Et la taxe communale d'aménagement dont le rendement est à la fois variable et difficile à prévoir avec certitude.

Les « **recettes fiscales** » et les « **dotations et participations** » sont les deux principaux pôles de recettes qui ont connu les reculs les plus importants avec respectivement – 95 M FCFP et -139 M FCFP.

Sur la même période, ces baisses significatives sont compensées par une augmentation légère des recettes du « chapitre 75 - Autres produits de gestion courante » de 35 M FCFP. Elles incluent les redevances EEC/SODEMO/OPT, les redevances de l'eau et les revenus des immeubles.

2019 aura été une année faste avec un niveau de recettes qu'il est aujourd'hui difficile d'atteindre de nouveau. Ainsi, sur la période de 2019 à 2023, la baisse constatée des ressources s'élève à 201 M FCFP.

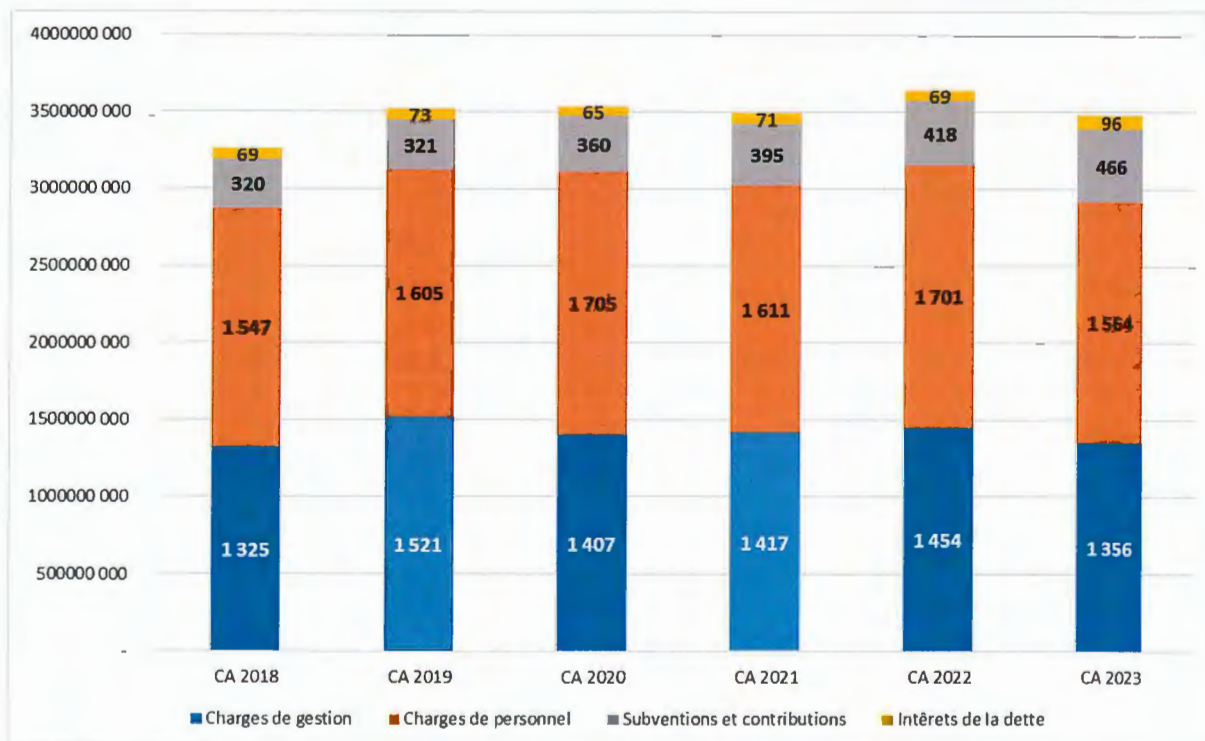
A noter, qu'après une réduction forte des recettes de fonctionnement qui ont atteint leur niveau le plus bas en 2021, la tendance s'améliore régulièrement sur les deux dernières années comme le montre le graphique suivant :



En F CFP

b) Les charges de fonctionnement de 2019 à 2023

Sur la période 2019 à 2023, on constate que les efforts effectués pour maîtriser les dépenses de la collectivité ont porté leurs fruits avec une baisse avérée des dépenses réelles de fonctionnement.



En millions de F CFP

Par rapport à 2019, les charges courantes ont diminué de près de 166 M FCFP.

Les charges de personnel, malgré les diverses réformes qui ont entraîné un pic de dépenses en 2022, ont connu une baisse de 41 M FCFP sur la période 2019 – 2023. Cette contraction des dépenses s'explique en partie, par le fait que de nombreux postes sont restés

vacants sur l'année et que la réorganisation de la Direction des Services d'Animation et de Prévention a permis de rationaliser le fonctionnement.

On remarque que la principale augmentation des dépenses touche le poste des subventions versées qui évolue de +101 M FCFP sur la période en raison de l'accroissement des participations versées au SMTU, au SIGN et au CCAS.

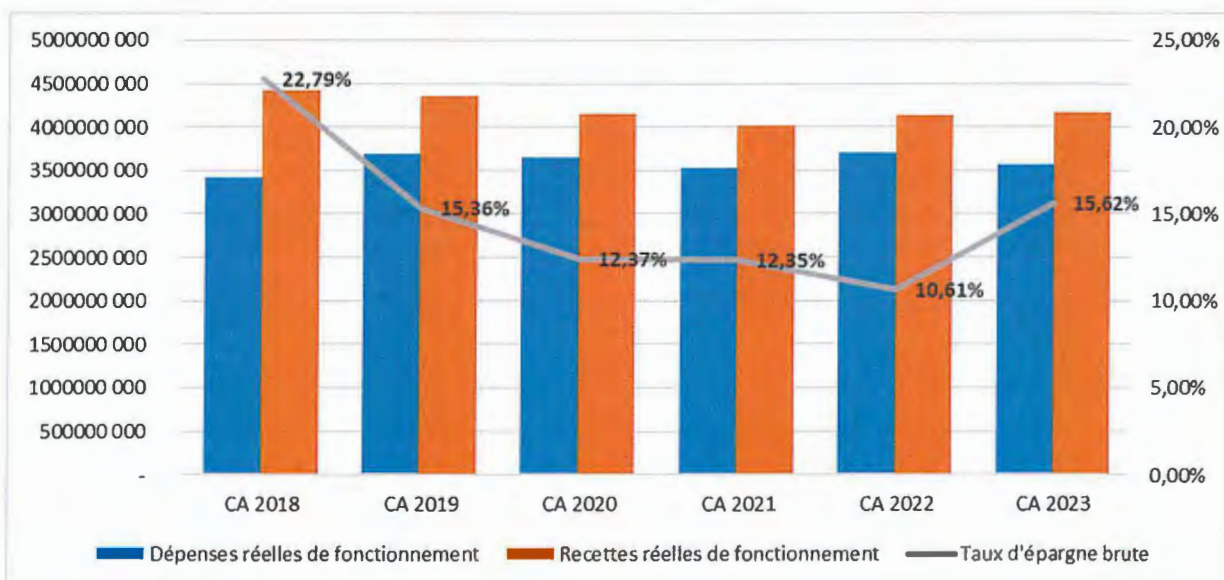
Le niveau des dépenses liées aux dotations aux amortissements en pleine progression.

Un travail initial de mise en conformité du patrimoine a été effectué en 2019. Cette démarche a entraîné une augmentation régulière des dotations aux amortissements à partir de 2020.

La poursuite de cette mise à jour qui se fera sur 2024, devrait encore faire évoluer le montant des dépenses d'amortissement. Ce processus, important pour la transparence du patrimoine de la collectivité, pourrait avoir un impact direct sur les résultats de fonctionnement des futures années.

L'épargne brute (et le taux d'épargne brute)

L'épargne brute, qui met en avant la capacité de la collectivité à trouver des marges de manœuvre, est un indicateur primordial de l'évaluation de sa santé financière. Il représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne obtenue sert en priorité à couvrir le remboursement en capital de l'emprunt. L'éventuel reliquat dégagé (épargne nette) vient s'ajouter aux autres ressources permettant le financement des opérations d'investissement de la commune.



En 2023, le taux d'épargne de la ville s'est nettement amélioré en comparaison à 2022 et représente 15,62 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette évolution résulte principalement de la réduction significative des dépenses réelles de 144 M FCFP, alors que les recettes réelles de fonctionnement sont restées stables entre 2022 et 2023. La gestion rigoureuse des dépenses a permis à l'épargne de la ville d'atteindre la somme de 650 M FCFP en 2023.

Avec un remboursement de l'emprunt fixé à 441 M FCFP, la collectivité parvient à dégager environ 222 M FCFP d'épargne nette.

Il est intéressant de noter que le niveau d'épargne de cette année se rapproche de celui observé en 2019, témoignant une nouvelle fois de l'effort de rationalisation des dépenses effectué par l'exécutif, bien que le niveau des recettes se soit amenuisé sur la période.

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Épargne brute	1 006 809 280	669 837 598	514 419 649	496 152 880	439 783 105	649 867 425
Remboursement du capital de la dette	367 024 172	374 799 878	419 417 731	437 571 553	433 629 023	427 602 649
Épargne nette	639 785 108	295 037 720	95 001 918	58 581 327	6 154 082	222 264 776
Taux d'épargne brute	22,79%	15,36%	12,37%	12,35%	10,61%	15,62%

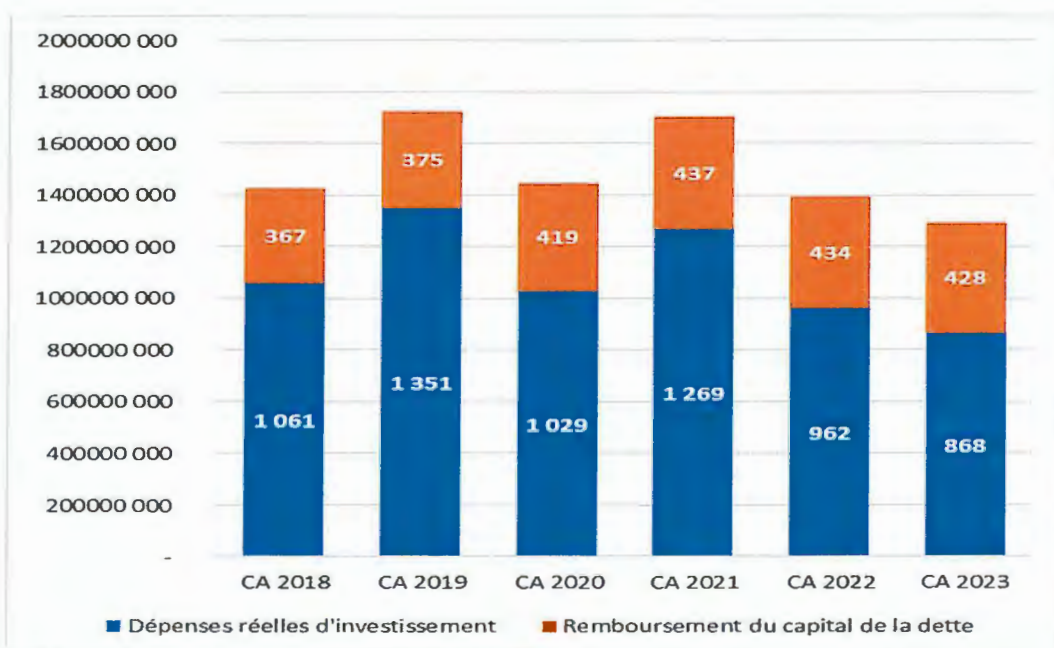
B) Évolution de la section d'investissement

Le solde d'investissement 2023 devrait être de - 293 M FCFP, hors restes à réaliser.

Les tendances observées ces dernières années montrent un changement significatif par rapport à la période 2018-2021. Les dépenses au titre du PPI sont passées en dessous du seuil du milliard alors que le remboursement de la dette atteint les 428 M FCFP en comparaison au 374 M FCFP en 2019.

Cette évolution des dépenses d'investissement reflète le cycle de vie des contrats d'agglomération. En début de contrat, les dépenses restent relativement contenues. Le milieu de vie du contrat est caractérisé par une intensification des réalisations que l'on constate avec les pics de dépenses observés en 2019 et 2021.

Avec l'approche de la fin du contrat d'agglomération, on observe une diminution graduelle des dépenses d'investissement au cours des deux dernières années.



En millions de FCFP

C) L'endettement et la capacité de désendettement

En matière de recettes réelles d'investissement, les collectivités ont un nombre limité de sources de financement. On retrouvera des recettes propres comme le produit des cessions mais elles représentent une part minoritaire du total des recettes d'investissement. Le reste du financement est principalement constitué de subventions et d'emprunts.

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses réelles d'investissement	1 061 532 959	1 351 152 286	1 029 354 428	1 268 970 393	962 577 408	967 980 374
Épargne nette	639 785 108	295 037 720	95 001 918	58 581 327	6 154 082	222 264 776
Subventions perçues	114 740 599	110 174 351	68 351 620	324 564 612	262 722 430	123 865 309
Emprunts	300 000 000	879 863 963	990 007 160	668 669 451	525 847 758	419 052 983

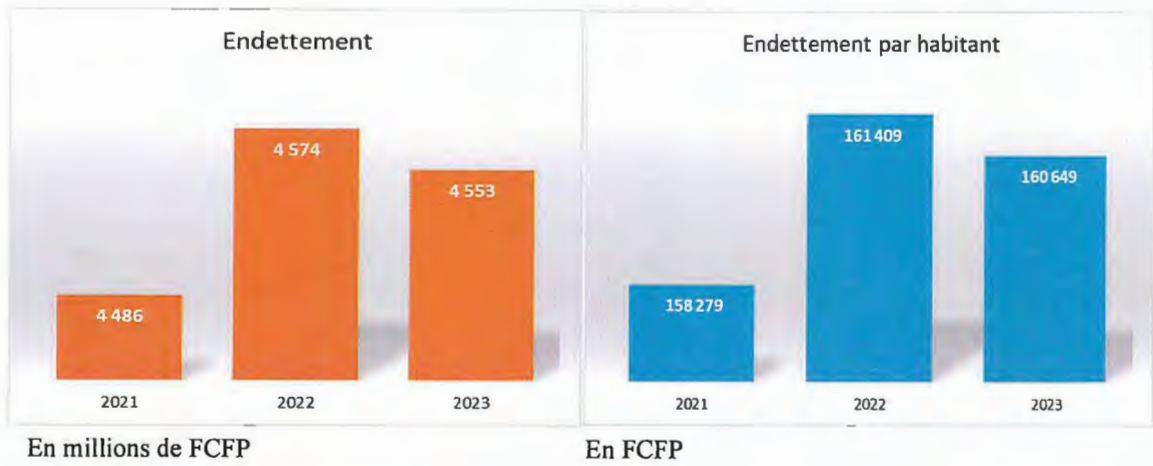
Pour sa part, l'emprunt permet de couvrir en priorité le besoin de financement du PPI. Il ne peut en aucun cas être mobilisé pour financer le remboursement des emprunts précédemment contractés.

Il est à souligner que la ville du Mont-Dore a un niveau d'endettement élevé, ce qui doit appeler particulièrement l'attention. Avec les emprunts contractés en 2023, l'encours s'établit à 4,553 Md FCFP soit 21 M FCFP de moins par rapport à 2022. Le taux d'endettement se porte ainsi à 109% des recettes réelles de fonctionnement, un niveau supérieur aux recommandations des organismes financeurs qui préconisent que le taux soit inférieur à 90% de ces recettes.

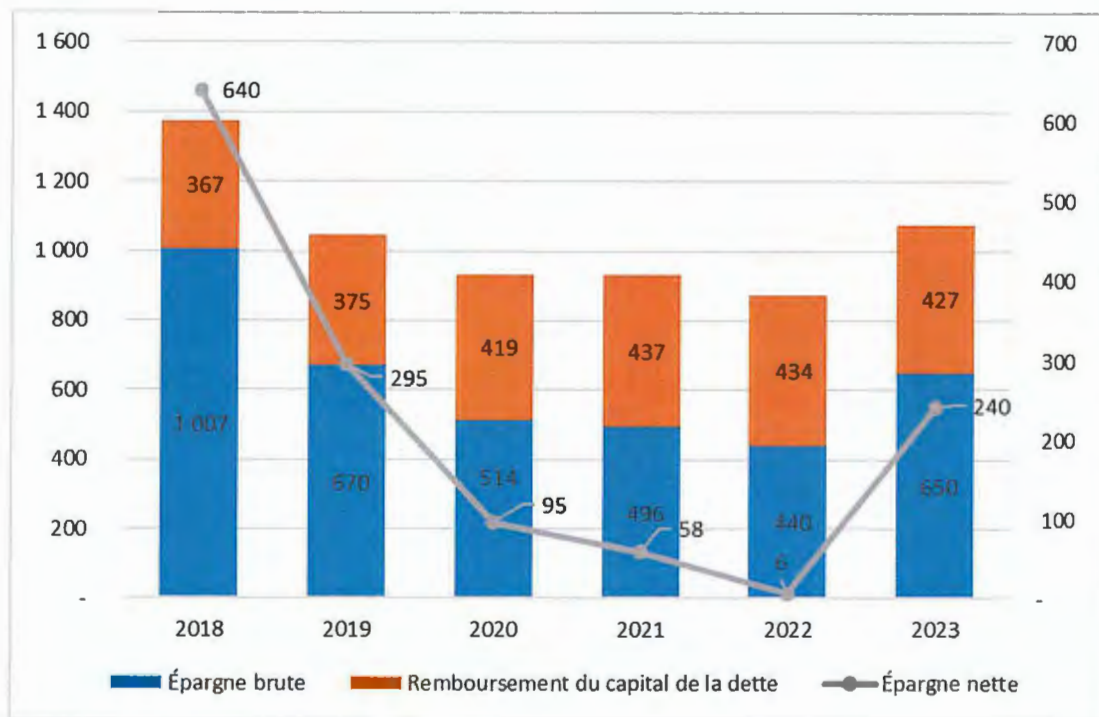
Cet endettement est à lier aux importants investissements effectués par la commune dans des structures pérennes qui serviront aux générations à venir : réservoirs d'eau, réseaux permettant l'adduction en eau potable, travaux d'assainissement. Par ailleurs, une part importante de l'emprunt a servi à financer les bâtiments de la gendarmerie de Saint Michel ; la particularité de cet investissement est qu'il se trouve payé par l'Etat au fur et à mesure du versement d'un loyer couvrant le remboursement de l'emprunt sur la durée. Il est aussi la résultante d'une volonté délibérée de soutenir l'investissement public au moment où la situation générale était risquée pour les acteurs économiques, en particulier durant les épisodes de pandémie liée au COVID.

En réponse à cette situation, la trajectoire financière de la collectivité en matière de dette vise un désendettement progressif. Elle décide donc annuellement de contracter une somme d'emprunts d'un montant inférieur à celui du remboursement de la dette effectué sur la même année. Cette stratégie permet de maintenir un niveau d'investissement satisfaisant tout en réduisant l'endettement de la collectivité.

La stratégie financière de l'exécutif en 2023 a conduit à une diminution notable du financement par l'emprunt. Initialement, un recul de 107 M FCFP a été observé entre 2022 et 2023. Cette tendance est plus marquée avec le niveau de tirage de 2020 ; la ville en appelant 419 M FCFP a tiré 570 M FCFP de moins qu'en 2020.



Aujourd'hui, la capacité de désendettement théorique de la ville pour 2023 est d'environ 7 ans ce qui est conforme aux exigences de l'AFD.



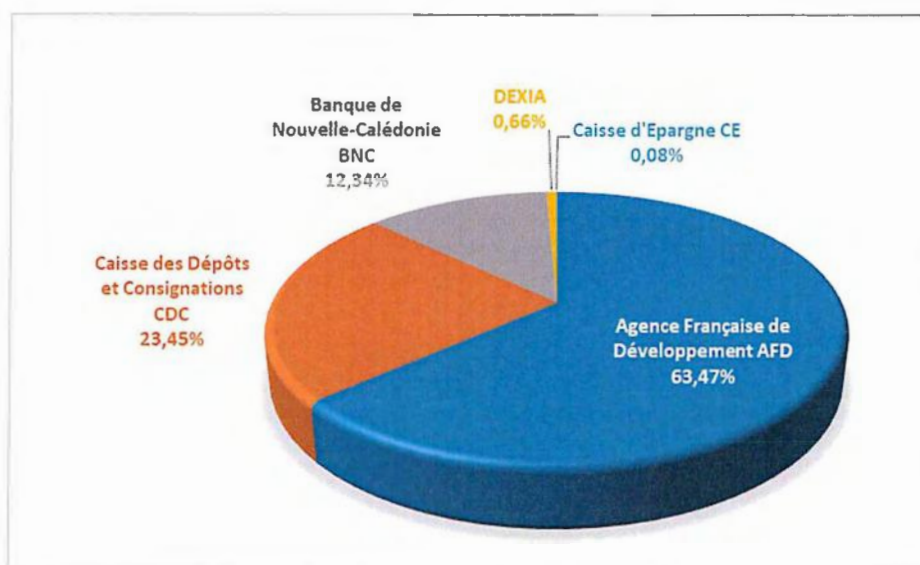
En millions de FCFP

D) Composition de la dette

Au 31 décembre 2023, la ville détiendra un encours de 4 553 M FCFP. L'Agence Française de Développement, dont l'offre est adaptée au financement d'opération d'investissement sans affectation particulière, a octroyé la majorité des emprunts de la commune. De surcroît, les taux proposés par cet organisme sont les plus attractifs du marché. Il offre des durées de remboursement plus étalées (20 ans), contribuant ainsi à la réduction de l'évolution des dépenses dites rigides.

Prêteur	Capital restant dû
Agence Française de Développement AFD	2 890 525 974
Caisse des Dépôts et Consignations CDC	1 067 987 026
Banque de Nouvelle-Calédonie BNC	561 846 393
DEXIA	30 000 014
Caisse d'Epargne CE	3 666 647

La structure de la dette ne présente pas de problème. Le dernier emprunt structuré a été entièrement remboursé en 2023. Les emprunts restants sont à taux fixe, indexé sur l'Euribor ou intègrent une variable liée au livret A.



E) Conclusion de l'analyse rétrospective

En 2023, la collectivité s'est adaptée aux différentes réformes engagées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à savoir l'ensemble des mesures qui ont eu un impact sur le montant des dépenses de personnel. A cela s'ajoutent les besoins du SIGN et du SMTU et qui ont amené la participation de la ville à augmenter.

Malgré la complexité de l'estimation de ces éléments, la ville s'en sort en 2023 avec des résultats satisfaisants. Comme mentionné supra, elle devrait constater un résultat de fonctionnement de 416 M FCFP et une épargne brute de 650 M FCFP.

Le déficit de la section d'investissement s'explique principalement par le montant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui est prévu dans le budget (chapitre sans exécution budgétaire), ainsi que, pour le solde, par la non réalisation de la cession relative aux actions de la SAEML Mont-Dore Environnement (96,5 M FCFP).

Les efforts de gestion devront se poursuivre en 2024, surtout au regard des défis qui l'attendent. Les changements prévus dans les relations avec les autres collectivités pourraient avoir un impact sur les projets de la commune.

2) RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A) Hypothèses en matière de recettes

Un FIP qui reste similaire à l'exercice écoulé.

Le FIP fonctionnement représente l'une des sources de revenus les plus substantielles pour les budgets des communes.

Ce fonds est sécurisé par un effet-cliquet, garantissant une certaine stabilité dans les montants que les collectivités peuvent percevoir. En Nouvelle-Calédonie, le budget alloué à ce fonds est directement impacté par les revenus fiscaux générés.

Pour l'année fiscale 2024, il est envisageable que le montant du FIP subisse une révision qui influencerait le versement final. Cependant, à l'heure actuelle, les informations disponibles ne permettent pas d'établir une prévision claire sur l'évolution du FIP pour l'année 2024. Par conséquent, il est prévu d'inscrire un montant similaire à celui de 2023 dans les prévisions budgétaires.

Des recettes fiscales dépendantes de l'activité minière.

Les finances de la ville sont fortement influencées par les revenus issus des centimes additionnels liés à la patente. Pour l'année 2024, les revenus attendus de la patente devraient s'élever à 429 M FCFP, ce qui représente une augmentation de 158 M FCFP par rapport à 2023.

En ce qui concerne les autres sources de revenus, notamment les centimes additionnels sur les droits d'enregistrement, les taxes foncières, les licences et l'IRVM, ces derniers devraient rester constants en 2024.

Cependant, il est important de souligner, comme mentionné dans la partie économique de ce rapport, que la situation des entreprises minières du pays est préoccupante. La viabilité de l'exploitation de certaines de ces entreprises est remise en question. Au-delà de 2024, il est donc difficile de garantir que les revenus provenant de la patente resteront stables.

Un nouveau contrat Etat-Ville du Mont-Dore pour la période 2024-2027.

Le contrat de développement prévu pour 2017 – 2021 et prolongé de deux années de suite, est arrivé à son terme en 2023. Pour 2024, un nouveau contrat (FCDEV) changeant tant sur la forme que sur le fond s'apprête à voir le jour. Là où l'ancien contrat liait l'Etat, les provinces et les communes, le nouvel accord se fera directement entre chaque commune et l'Etat. Cela implique un fonctionnement différent pour la ville qui devra répondre aux appels à projets des deux entités, et souvent en présentant les mêmes opérations.

Actuellement, pour le financement de ses actions en fonctionnement, la commune pourra compter sur la participation de l'Etat. Une convention a été signée en fin d'année 2023 pour encadrer le financement que la ville percevra. L'Etat a souhaité que soient individualisées les actions qui seront à destination de la tribu de Saint-Louis. Ainsi les axes d'interventions ont été calqués et individualisés dans une annexe propre à la tribu de Saint-Louis. Ces interventions bénéficieront d'une prise en charge de l'Etat plus importante.

Les échanges sont en cours entre la commune et la province Sud. Néanmoins, la participation attendue de la province est a minima du même niveau voire légèrement supérieure aux attributions précédentes. La province s'engagerait sur une participation d'environ 125 MFCFP sur 3 ans, dépenses de fonctionnement et d'investissement incluses.

Le 18 janvier 2024, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté une délibération cadre relative au système électrique en crise, autorisant le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour en assurer le financement. Ce plan de sauvegarde prévoit que les particuliers, entreprises et collectivités contribueraient au renflouement de la société Enercal. Les premières options envisagées impacteraient d'environ 72 M FCFP le montant des recettes de la commune. Pour assurer l'équilibre de son budget, la collectivité devra assez rapidement se positionner sur la stratégie à adopter. **D'ores et déjà, l'exécutif communal exclut d'avoir recours à une augmentation de la taxe sur l'électricité.** Cette réduction des recettes se traduira donc par une réduction des dépenses pour parvenir à compenser le manque à gagner.

B) Hypothèses en matière de dépenses

Lors de l'élaboration du budget pour l'année 2024, la ville a priorisé la maîtrise et la rationalisation de ses dépenses. L'objectif principal était de réduire les dépenses de 3% par rapport au budget primitif de 2023. Le projet de budget primitif pour 2024 reflète en grande partie cette ambition, malgré la complexité inhérente à la recherche d'économies.

Les dépenses budgétaires sont majoritairement constituées de dépenses structurelles, qui représentent une part significative des inscriptions budgétaires. En plus de ces coûts, la ville doit également gérer des dépenses non structurelles, mais néanmoins encadrées par des accords ou des contrats. Ces derniers engagent la responsabilité de la collectivité en cas de non-respect. Les subventions accordées à diverses organisations entrent dans cette catégorie.

Parmi ces subventions, on note une augmentation notable de celle accordée au SMTU, qui passe de 60 M FCFP en 2023 à 107 M FCFP en 2024, soit une hausse de 78%. Le SMTU n'est pas en mesure d'équilibrer ses comptes sans le soutien accru des collectivités membres. Cette subvention résulte de l'application de la clé de répartition que les partenaires du SMTU sont parvenus à arrêter. Cette clé de répartition tient compte du service effectivement apporté aux ressortissants des communes, à une participation pour moitié de la province Sud et à la participation à l'investissement en fonction du niveau d'équipement de la commune.

De même, la subvention allouée à l'enseignement privé au travers de la DDEC pour le parascolaire connaît une augmentation en 2023, et son évolution future reste incertaine. La ville a donc prévu une provision budgétaire, anticipant un potentiel doublement de cette aide à terme.

Dans un souci de qualité de service et de maîtrise financière, la commune s'est engagée dans la modernisation de la gestion de ses déchets verts. En 2023, elle a adopté de nouvelles méthodes écologiques et économiques pour le traitement des encombrants verts, contribuant ainsi à l'équilibre du budget annexe des ordures ménagères.

C) Hypothèses en matière de charges de personnel

Au 31 décembre 2023 la ville compte 262 agents en position d'activité, dont 121 fonctionnaires titulaires, 141 contractuels.

Grades ou emplois	EFFECTIF BUDGETAIRE		EFFECTIF POURVU		EFFECTIF NON POURVU
	Effectif total	dont temps partiel	Fonctionnaires	Contractuels	
FILIERE ADMINISTRATIVE	76	1	51	15	7
FILIERE TECHNIQUE	28	0	20	5	4
FILIERE SECURITE	27	0	26	0	1
FILIERE INCENDIE	19	0	16	3	0
FILIERE SOCIO-EDUCATIVE	3	0	1	3	1
FILIERE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE	3	0	0	2	1
FILIERE CULTURE JEUNESSE ET SPORTS	12	0	7	2	0
ACDP	118	12	0	111	10
TOTAL	286		121	141	24

En 2023, les dépenses de personnel, incluant les surcroûts d'activité, devraient atteindre 1 657 M FCFP, dont 1 014 M FCFP correspondent à la rémunération brute des agents.

Dès 2023, les réformes adoptées par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie ont eu des impacts significatifs sur les finances de la commune. Une augmentation d'environ 1,5% du point d'indice a déjà été réalisée, et pour 2024, une nouvelle hausse est envisageable. Dans un esprit de prudence, une provision a été prévue pour anticiper cette future dépense.

Il est important de noter que, malgré cette revalorisation, les dépenses de personnel ont en fait diminué par rapport à 2022. Cette baisse s'explique en partie par une réorganisation de la direction DSAP, et pour le reste des postes restés vacants durant une grande partie de l'année, postes qui devraient être pourvus en 2024

Il est également essentiel de considérer les effets des départs à la retraite prévus en 2024, qui devraient logiquement entraîner une réduction des coûts en ressources humaines. Cela est dû à l'effet noria, un phénomène de renouvellement du personnel.

Pour l'année en cours, voici les perspectives :

- Transformation de certains postes afin de répondre aux besoins de la collectivité :
 - Transformation de 4 postes de catégorie C en postes de catégorie B
 - Transformation de 1 poste de catégorie B en poste de catégorie A
 - Transformation de 1 poste de catégorie B en poste de catégorie C

- Le déroulement des actions de la QRT et montée en compétences managériales

En ce qui concerne les heures supplémentaires, elles seront toujours disponibles pour les agents éligibles en 2024, mais leur attribution sera plus rigoureusement contrôlée et se fera uniquement pour répondre à des besoins de service clairement définis.

Enfin, le budget alloué à la formation a été soigneusement élaboré pour assurer un accompagnement de qualité aux agents. Les fonds alloués à ce secteur s'élèvent à 7,5 M FCFP.

D) Synthèse des projections en section de fonctionnement

Pour l'année 2024, des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement découlent un montant prévisionnel d'épargne de 593 M FCFP, permettant en conséquence de dégager une épargne nette de 165 M FCFP. Cependant, il est crucial de prêter attention à certains éléments susceptibles d'affecter ces prévisions :

- Les dépenses supplémentaires potentielles, qui sont difficiles à prévoir. Ces dépenses pourraient inclure l'évolution des charges de personnel et l'augmentation des subventions obligatoires. Ces éléments, souvent imprévisibles, peuvent avoir un impact significatif sur le budget de la ville.
- L'incertitude entourant le niveau de certaines recettes, qui peuvent être influencées par divers facteurs externes. Ces recettes, dépendantes de facteurs exogènes, peuvent varier et donc affecter la stabilité financière prévue pour l'année.

Il est donc proposé une prospective jusqu'en 2026 :

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2023	Budget 2024	Budget 2025 prev.	Budget 2026 Prev.
Fiscalité	948 483 978	1 116 552 000	949 000 000	949 000 000
Subventions / participations	2 481 577 989	2 420 073 479	2 420 000 000	2 420 000 000
Recettes propres	716 507 181	773 560 000	773 560 000	773 560 000
Exceptionnel et reprises sur provision	63 370 244	12 550 000	12 550 000	12 550 000
Total (RRF)	4 209 939 392	4 322 735 479	4 155 110 000	4 155 110 000
Charges de gestion	1 395 584 976	1 401 329 063	1 401 329 063	1 401 329 063
Charges de personnel	1 564 074 984	1 652 048 828	1 652 000 000	1 652 000 000
Subventions et contributions	465 873 720	519 870 000	520 000 000	520 000 000
Intérêts de la dette	96 367 059	96 800 000	96 800 000	96 800 000
Exceptionnel et dotations aux provisions	38 171 228	59 480 000	50 000 000	50 000 000
Total (DRF)	3 560 071 967	3 729 527 891	3 720 129 063	3 720 129 063
Epargne Brute	649 867 425	593 207 588	434 980 937	434 980 937
Taux d'Epargne Brute	15%	14%	10%	10%

E) Hypothèses en matière d'investissement

Les crédits 2023 alloués aux opérations d'investissement se sont élevés à 1 258 M FCFP en prenant en compte les restes à réaliser de 2022.

1) Les orientations du budget 2024

Le dépenses d'investissement seront de 1 262 M FCFP pour 2024 soit un budget similaire à l'année précédente.

Pour 2024, la ville achève les derniers travaux des opérations du contrat d'agglomération 2017-2023.

	BT 2024
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	59 665 410
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2021 (AP 3317)	8 106 000
12818 RENF. AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 (AP 3317)	53 502 756
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	100 568 194
14022 ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	118 425
	221 960 785

En parallèle des projets financés par le contrat d'agglomération, quelques autres opérations importantes se termineront également en 2024, à savoir : le Confort thermique des écoles, l'Aménagement du Mont Goumba ou l'Opération de vidéo protection.

La poursuite des opérations d'investissement récurrentes

La ville continue d'investir massivement pour maintenir son patrimoine en bon état. Ces dépenses nécessaires sont modulables en fonction du besoin.

Opérations	Réalisation 2023	Budget 2024 avec RAR	Budget prévisionnel 2025 et suivants
0200-EQUIPEMENTS TOUS SERVICES	12 656 002	13 906 520	20 000 000
0300-AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS	23 390 136	20 113 728	30 000 000
0400-AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS	4 494 250	22 951 137	40 000 000
0500-MATERIELS DE TRANSPORT	27 370 949	3 565 000	30 000 000
0600-REVETEMENTS ROUTIERS	37 203 388	138 596 845	100 000 000
0800-AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX	31 564 059	85 721 364	30 000 000
0900-INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TOUS SERVICES	27 882 085	27 495 551	20 000 000
1000-AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES	41 787 810	34 410 021	40 000 000
1200-AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	29 685 992	49 921 790	60 000 000
1700-AMENAGEMENTS DE VOIRIE	4 896 141	84 976 049	40 000 000
1900-ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS	95 111 791	125 803 852	50 000 000
10416-OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	3 483 646	5 113 626	3 000 000
2200-ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES	114 412 889	66 780 322	30 000 000
1100-AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS	18 061 356	27 962 152	15 000 000
Total	472 000 494	707 317 957	508 000 000

Par ailleurs, se poursuivront sur 2024 les opérations récurrentes suivantes, dont les besoins à partir de 2025 restent encore à déterminer :

Opération	Réalisation 2023	Budget 2024 avec RAR
0100 ACQUISITIONS FONCIERES		5 130 000
0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	6 881 865	4 953 993
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE		6 571 456
13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	5 309 602	12 972 611
13821 PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	291 500	6 000 000
1400 AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	1 489 940	2 128 737
1600 AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	1 545 684	150 000
1800 COMMUNICATION	1 361 348	5 590 539
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	19 607 910	29 538 073
Total	36 487 849	73 035 409

Les nouvelles opérations de la ville.

Le fonctionnement du nouveau contrat Etat-Ville du Mont-Dore, ne permet pas à la collectivité de s'engager sereinement dans le lancement de nouvelles opérations. Le calendrier imposé par l'Etat met la collectivité dans une situation inédite. En effet, les réponses officielles pourraient intervenir bien après le vote du budget primitif de la ville. Pour respecter le principe de prudence, il lui est alors impossible de proposer au vote du conseil municipal, des recettes incertaines.

En revanche, pour prétendre à une subvention, la collectivité doit prévoir l'ouverture de crédits budgétaires à partir du budget 2024, pour ces nouvelles opérations qui auront été proposées durant la période d'ouverture des appels d'offre en fin 2023.

Les calendriers budgétaires différents imposent à la mairie de faire preuve d'inventivité tout en restant dans le cadre de la réglementation. Pour éviter d'inscrire un montant énorme de nouvelles opérations en dépenses, la solution la plus adaptée consiste à n'inscrire que la partie des crédits de paiement autofinancée par la commune. Le reste de besoin en dépenses et en recette seront ajoutés au cours de l'exercice par décision modificative.

L'ensemble des projets proposés au titre des futurs contrats, qui lieront la collectivité à la province Sud et à l'Etat, sont décrites succinctement ci-dessous et les fiches de demande correspondantes sont annexées au présent rapport.

Extension du cimetière de Plum.

Montant prévisionnel : 88 M FCFP. Fin des travaux : 2025

Ce projet vise à répondre à un besoin urgent de la population. Actuellement il ne reste qu'une dizaine de places disponibles.

Centre d'incendie et de secours de Saint-Michel

Montant prévisionnel : 670 M FCFP. Fin des travaux : 2028

L'emplacement du Centre d'Incendie et de Secours du Mont Dore ainsi que son ancienneté et son exigüité le rendent inadapté pour répondre aux besoins de la population.

Face à ces défis, la ville prévoit de reconstruire son centre et de l'implanter sur une zone géographique qui améliorerait significativement le temps d'intervention des services.

Promenade de Boulari Robinson.

Montant prévisionnel : 228,2 M FCFP. Fin des travaux : 2028

La Ville du Mont-Dore souhaite améliorer le cadre de vie des mondoriens en leur mettant à disposition des espaces publics de qualité et attractifs afin de préserver sa dimension « humaine », conviviale et, d'autre part, multiplier les espaces de rencontres et d'échanges entre les personnes. L'aménagement de la promenade piétonne entre Robinson et aux abords du Centre-Ville, participe à cet objectif tout en étant le complément pédestre de la route express du Mont-Dore (VDE), trait d'union routier entre les quartiers nord de la Ville : La Conception, Robinson, Boulari, St-Michel.

Parc du Parcours du Cœur – Corniche du Mont-Dore

Montant prévisionnel : 61 M FCFP. Fin des travaux : 2026

L'aménagement du « Parcours du cœur » est un projet qui contribue à améliorer le cadre de vie des administrés en permettant la complémentarité pédestre le long de la Corniche du Mont-Dore, depuis le giratoire de la maire annexe à Plum jusqu'au parc. Des travaux dessinant le parcours ont permis une mise en service en 2021. Les nouveaux travaux consistent à aménager le parc et apporter des équipements.

Aménagement de l'ilot Bailly

Montant prévisionnel : 60 M FCFP. Fin des travaux : 2026

Situé à seulement 2,5km du ponton du Vallon Dore, d'une superficie d'environ 40 hectares et classé réserve naturelle de la province Sud, l'ilot Bailly offre des opportunités idéales pour le développement d'un tourisme durable. Dans cette optique, la ville souhaite y effectuer des travaux d'aménagement à partir de 2024, pour le rendre accessible aux plaisanciers.

Renforcement AEP de La Coulée

Montant prévisionnel : 47 M FCFP. Fin des travaux : 2026

Les travaux prévus visent à améliorer et sécuriser la distribution des quartiers situés en hauteur en réalisant un renforcement du réseau de distribution primaire du réservoir de La Coulée, et d'une partie du réseau sur les hauteurs du Vallon Dore. Ces travaux permettent également à la ville de s'affranchir de la construction de réservoir au Vallon Dore.

Quai d'Apport Volontaire (QAV) secteur Nord

Montant prévisionnel : 97,5 M FCFP. Fin des travaux : 2027

La commune ne possède qu'un seul quai d'apport volontaire, situé à La Coulée dans le secteur sud de la commune. Les déchèteries les plus proches se trouvent au 6ème kilomètre ou à Ducos, sur la commune de Nouméa. Soucieuse de la qualité du service apporté à la population mondorienne, la ville envisage d'aménager, sur son secteur nord, un quai d'apport volontaire de même dimensionnement que celui de Sainte-Marie (Nouméa).

Darse du Vallon-Dore

Montant prévisionnel : 675 M FCFP. Fin des travaux : 2027

La mise à l'eau du Vallon Dore permet les rotations de navettes de transport à destination et en provenance de Nouméa, et des îlots du Sud. Le ponton actuellement en service n'est pas protégé et rend les touchers maritimes dangereux pour les bateaux de toutes tailles pendant les périodes d'alizées ou de forte houle.

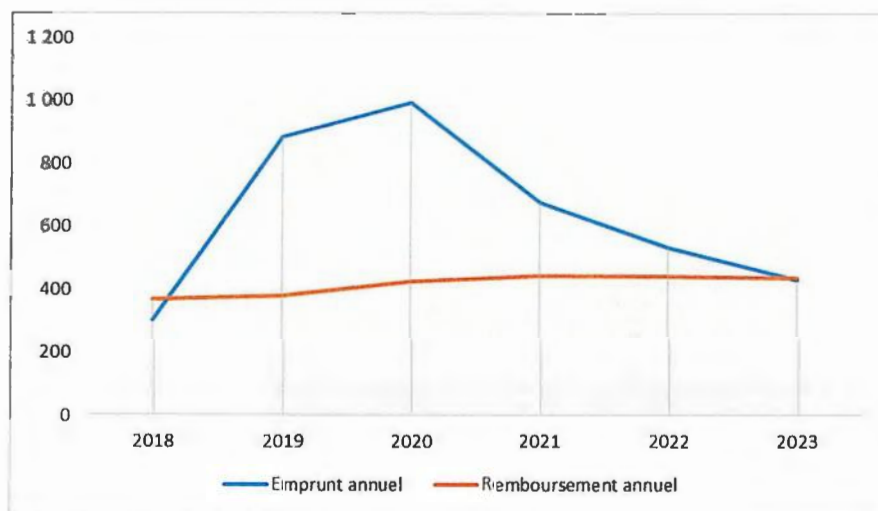
Continuité Assainissement Gabin & Bourvil -Etudes

Montant prévisionnel : 8 M FCFP. Fin des études : 2024

Chaque année, la ville mène des travaux sur son réseau d'assainissement séparatif dont les derniers en dates ont été réalisés dans les rues Jean Gabin, Bourvil et Miki Miki. Ces réalisations annuelles s'inscrivent dans une stratégie globale et structurante visant à optimiser le raccordement des eaux usées à la station d'épuration (STEP). Pour 2024, la ville prévoit de lancer des études pour évaluer la faisabilité de prolonger l'assainissement des rues Gabin et Bourvil.

F) Hypothèses en matière de dette

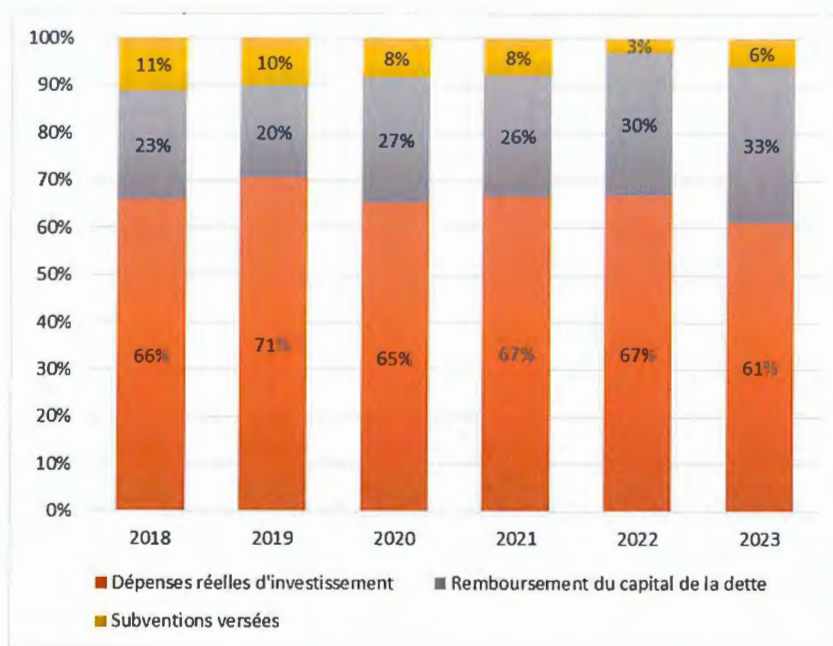
En restant cohérente avec sa volonté de maîtriser l'évolution de son endettement, la ville prévoit de contracter, au maximum, un emprunt de 420 M FCFP pour un montant remboursement de sa dette de 425 M FCFP, ce qui réduirait l'encours global de 5 M FCFP.



Ensuite, la politique de la ville en matière de dette abordé lors du DOB 2023 et qui consistait à rechercher des taux bas pour le financement de son PPI, n'est aujourd'hui plus adaptée. Comme indiqué dans l'analyse économique supra, la volonté des Etats et des banques centrales d'endiguer la tendance inflationniste, mène à une revalorisation des taux directeurs. Cela a pour conséquence une augmentation des taux proposés par les différents organismes financeurs et, une réduction voire une disparition des emprunts à taux bonifiés.

En matière de gestion de la dette, une surveillance particulière doit être portée sur le poids annuel du remboursement de la dette en capital mais également en intérêts. Ces dépenses contribuent fortement à faire évoluer le montant global des charges dites structurelles et incompressibles. Aujourd'hui, ces dépenses sont maîtrisées mais évoluent tout de même

régulièrement. L'un des choix possibles pour alléger le poids annuel de la dette pourrait passer par une renégociation des emprunts et une révision de l'échéancement du remboursement. A noter toutefois que cette pratique aurait pour conséquence directe, une augmentation du coût de la dette à long terme mais permettrait de trouver annuellement des marges de manœuvre.



A l'avenir, la collectivité devra faire preuve de prudence et pourrait partir, d'une part, sur une sollicitation plus importante de son fonds de roulement constituant un matelas financier nécessaire à sa stabilité financière et d'autre part, sur une prévision de PPI au plus proche des impératifs financiers de la ville et de sa capacité à faire.

G) Les grandes orientations budgétaires

Le projet de budget 2024 établi sera légèrement plus souple que ceux des années précédentes. Grâce à la revalorisation de ses recettes fiscales et à une gestion rigoureuse de ses dépenses, la ville est en mesure de maintenir ses dispositions financières à un niveau optimal. Il en ressort les indicateurs financiers suivants :

- La cible d'une épargne brute à 500 M FCFP atteinte
- Les charges de personnel, représentant 44,32 % des dépenses réelles de fonctionnement, restent en deçà du seuil recommandé de 45%
- La ville parvient également à limiter la part des recettes de fonctionnement attribuée au financement des charges de personnel à un peu plus des 38% recommandés (38,23%)
- L'épargne nette, qui servira au financement des opérations d'investissement en 2024, serait de 168 M FCFP.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 31 janvier 2024 :

M. TARAHAU demande des précisions sur l'augmentation des recettes constatées entre 2023 et 2024.

M. BOEWA-MI, directeur des finances et de l'informatique, répond qu'elle est liée aux 158 M F CFP de recettes fiscales (centimes additionnels liés à la patente). A noter que cette augmentation est exceptionnelle et qu'elle ne devrait pas se répéter dans les années à venir.

Mme RIVIERE indique qu'il est prévu de créer une zone franche dans la zone industrielle de La Coulée. Toutefois, aucune dépense n'est envisagée. Elle demande des explications à ce sujet.

M. CARTEGINI, secrétaire général adjoint, répond qu'effectivement, pour le moment, aucun crédit n'est inscrit au budget annexe lotissement qui couvre les opérations de la tranche 4 de la zone industrielle de La Coulée car les montants sont incertains. Suite au récent arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie créant la zone franche, un groupe de travail sera mis en place avec les services de la province Sud, dès la rentrée prochaine pour déterminer les actions à effectuer dans la zone franche. Les services de la Ville inscriront donc les crédits au budget, en cours d'année, par le biais d'une décision modificative. Par ailleurs, il y a déjà un programme pour la tranche 4 de la zone industrielle qu'il faudra adapter aux besoins de la commercialisation des lots.

Enfin, il informe qu'un autre projet de zone franche a été soumis au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le secteur du Vallon Dore.

Sur ce dernier point, M. SAO demande des précisions sur le lieu.

M. AFCHAIN répond que le front de mer et l'îlot Bailly sont concernés.

M. BERTHELOT demande si la Ville a eu les retours de l'Etat et de la province Sud concernant le financement des opérations d'investissement 2024.

M. BOEWA-MI répond que l'Etat a retenu 4 opérations pour lesquelles un financement à hauteur de 50% est prévu : l'extension du cimetière de Plum, le renforcement AEP La Coulée, la darse du Vallon Dore et le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Saint-Michel (financement des études pour ces 2 dernières opérations).

S'agissant de la province Sud, elle s'est engagée à financer 30% du coût global des 3 opérations suivantes : la promenade de Boulari/Robinson, le parcours du cœur et l'aménagement de l'îlot Bailly.

M. CARTEGINI précise que la totalité des crédits ne pourra pas être inscrite au budget primitif 2024 car, à ce jour, les services de la Ville n'ont pas reçu les décisions officielles de l'Etat et de la province Sud.

La Ville inscrira donc au BP 2024, uniquement la part qu'elle peut financer. Une fois les décisions officielles réceptionnées, le budget sera complété par une décision modificative.

M. SAO indique que les pratiques de l'Etat sont pénalisantes. Par ailleurs, dans le cas où une opération financée par l'Etat ne se réalise finalement pas, il serait bien que l'enveloppe reste réservée à la Ville pour financer une autre opération. Il demande donc quels sont les moyens dont dispose la Ville pour que sa voix soit mieux entendue.

M. AFCHAIN indique que tous les ans, l'Etat lancera un appel à projets. Si les projets ne sont pas réalisés, les crédits initialement alloués reviendront à l'Etat.

M. CARTEGINI ajoute que sur le mode de fonctionnement, la différence avec la précédente génération de contrat est qu'il n'est plus possible de programmer des opérations sur 5 ans. C'est la raison pour laquelle l'Etat finance cette année plutôt des études, mais cela ne veut pas dire qu'il ne financera pas les travaux ensuite.

M. SAO souhaite savoir à quel niveau la Ville pourra réaliser ces opérations si l'Etat ou la province Sud ne donnent pas leur accord.

M. AFCHAIN répond que même si la Ville n'a pas reçu de réponse officielle, l'Etat et la province Sud ont donné un accord de principe pour les opérations citées précédemment. En cas de refus de financement, la Ville ne pourra réaliser que les opérations qu'elle sera en mesure de financer.

M. CARTEGINI donne l'exemple du CIS de Saint-Michel qui avait été programmé bien avant 2024. La Ville a été contrainte d'attendre un co-financement dans le cadre de la nouvelle génération des contrats d'agglomération. C'est bien le signe que la Ville sait attendre les fonds de l'Etat pour s'engager sur ces opérations.

Au sujet du CIS de Saint-Michel, M. SAO demande s'il est prévu de fermer celui de La Coulée. M. AFCHAIN répond par la négative. En effet, il semble nécessaire de maintenir ce service dans la partie sud de la commune.

M. SAO demande des précisions sur les aménagements prévus à l'îlot Bailly.

M. OXFORD, directeur adjoint des services techniques et de proximité, répond que l'îlot est aujourd'hui une réserve naturelle de la province Sud. Une éradication des espèces envahissantes a été menée dans la partie nord de l'îlot pour pouvoir ouvrir cette zone aux visiteurs en aménageant des aires de pique-nique.

L'aménagement sera progressif et la prochaine étape sera d'y installer un sanitaire, des bouées d'accostage et un ponton flottant. A moyen terme (3 à 4 ans), il est envisagé de transformer cette réserve maritime en aire de gestion des ressources (GDR) à l'instar de l'îlot Maître ou de l'îlot Amédée en vue d'y intégrer un projet éco touristique (ex : zone de camping) sur la partie sud-ouest.

L'objectif est de réaliser des aménagements qui respectent la richesse et la biodiversité de l'îlot, en conservant la mangrove, une partie de la forêt sèche et la nidification des oiseaux. Une enveloppe de 60 M F CFP est estimée.

Concernant la création d'un QAV dans la partie nord de la commune, M. SAO demande si une réflexion globale à l'échelle de l'agglomération a été menée. En effet, il est prévu d'ouvrir un QAV sur Koutio et dans la partie nord de Nouméa (proche du 7^{ème} km).

M. BERTHELOT, en tant que président du SIGN, répond qu'il avait eu connaissance d'un QAV dans la partie nord de Dumbéa. Il prend note des informations transmises par le conseiller municipal et se renseignera sur le sujet.

Mme SANMOHAMAT demande quelles mesures seront mises en place pour gérer l'encours de la dette.

M. BOEWA-MI répond qu'il faut limiter l'évolution de l'encours de la dette en contractant un emprunt d'un montant inférieur à celui qui est remboursé annuellement. Pour l'heure, la Ville prévoit d'emprunter 420 M F CFP pour l'année 2024 contre 427 M F CFP de remboursement.

Lorsque l'on parle de dette, il y a plusieurs informations à prendre en compte comme l'évolution de l'encours. En effet, lorsque les ratios recommandés par l'AFD sont dépassés, elle peut décider de ne pas financer la collectivité. Il est donc important de réduire cet encours.

Il y a ensuite le poids de la dette sur l'année, le remboursement de la dette concourt à l'augmentation des dépenses structurelles. Il peut y avoir une renégociation de dette mais elle aurait pour effet d'allonger son remboursement, le montant annuel de l'amortissement serait ainsi réduit mais le montant annuel des intérêts augmenterait.

M. GOYON intervient concernant la révision de la redevance électrique, il a été décidé de ne pas faire supporter le coût par les montdoriers. Il souhaite savoir comment cette dépense sera financée.

M. BOEWA-MI répond que la baisse des recettes pourrait atteindre les 72 M F CFP. Il rappelle qu'il y a 2 types de recettes liés à l'électricité : la taxe communale et la redevance. Sur ce dernier point, le contrat de concession avec EEC fixe la part de la ville à 8,6%. Avec la délibération cadre votée en janvier, cette part pourrait passer à 2% expliquant ainsi cette baisse de recettes pour la Ville.

La Ville pourrait reporter ou réduire le coût de certaines opérations. Il donne l'exemple du bassin ludique qui a été révisé pour revenir à un montant plus soutenable par la collectivité. Il y a également tous les efforts de gestion pendant la préparation budgétaire qui consistent à réduire les dépenses pour répondre au plus juste aux besoins pour faire fonctionner la collectivité.

M. CARTEGINI ajoute que la Ville fait le nécessaire pour pouvoir couvrir cette perte de 72 M F CFP en provisionnant notamment.

M. AFCHAIN précise que c'est un choix de l'exécutif de ne pas faire supporter cette perte, qui ne dépend pas de la collectivité, par les administrés.

M. SAO souhaite savoir si la Ville a prévu d'augmenter sa participation financière en faveur de la DDEC au budget 2024, sachant que la province Sud laisse 3 ans aux communes pour évaluer le montant de leur participation ainsi que leur mode de financement.

M. BOEWA-MI répond qu'une provision de 5 M F CFP est prévue au BP 2024. A terme, la participation de la Ville pourrait atteindre 57 M F CFP.

M. CARTEGINI ajoute que des discussions seront menées au préalable avec la DDEC avant d'arrêter une somme.

M. SAO demande si le contrat d'association avec l'enseignement privé sera dénoncé.

M. CARTEGINI ne pense pas que ce sera le cas car il a une portée générale.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission à l'unanimité des membres présents.

Mont-Dore, le 08 FFV. 2024

Le Maire

Eddie LECOURIEUX

Eddie LECOURIEUX



**Fonds communal de développement 2024-2027
ETAT – VILLE DU MONT-DORE**

Extension du cimetière de Plum

1. Finalités et enjeux :

Le cimetière de Plum atteint sa capacité d'accueil maximale. En juillet 2023, il ne reste plus qu'une dizaine de places disponibles.



2. Présentation technique :

- Description de l'opération :

Les travaux comprennent :

- les terrassements de la zone d'extension du cimetière,
- la réalisation d'un ossuaire et de sites cinéraires,
- les soutènements nécessaires aux espaces aménagés pour les 400 emplacements,
- le mobilier urbain (bancs, poubelles, etc),
- les voiries et cheminements,
- un parking complémentaire de 24 places,
- les divers réseaux (électricité, eau potable, assainissement) et leurs équipements,
- les clôtures de l'extension du site,
- les toilettes publiques,
- un local technique.

- Modalités de mise en œuvre (tranches annuelles, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...) :

- Maîtrise d'ouvrage : Ville du Mont-Dore.
- Maîtrise d'œuvre : Consultation restreinte à réaliser.
- Travaux : appel d'offres ouvert en deux lots séparés ; lot 1 : extension du cimetière et lot 2 : Parking

3. Plan de financement :

- Coût total du projet : 88 000 000 F CFP TTC.
- Montant des dépenses éligibles à une subvention : 50 % du coût total du projet, 44 000 000 F CFP TTC.
- Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, convention de co-financement, défiscalisation...)

Fonds propres et Emprunts.

Plan de financement sollicité :

	Cout total F CFP TTC	Part Etat		Part Ville Du Mont-Dore	
		Montant	%	Montant	%
FCFP	88 000 000	44 000 000	50	44 000 000	50

4. Calendrier de réalisation :

- Echancier physique (calendrier prévisionnel des travaux, études, APS, APD, début de travaux, fin des travaux, date de mise en service de l'équipement) :

Un maître d'œuvre pour le suivi des travaux sera retenu avant le lancement de la consultation pour les travaux.

PLANNING CIMETIERE	2024								2025			
	T1		T2		T3		T4		T1		T2	
TRAVAUX												
Consultation			Consultation									
Extension							Travaux					
Parking												
Livraison												

- Consultation travaux : Avril 2024
- Début des travaux : Septembre 2024
- Durée des travaux : 6 mois de travaux
- Réception de l'équipement : Mars 2025

5. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme) :
 - Emplois directs : par l'intermédiaire d'un appel d'offres public, les travaux d'extension participeront à l'activité économique locale.
 - Emplois indirects générés à terme : le fonctionnement du site générera des prestations d'entretien auprès d'entreprises du bassin économique (espaces verts, pompes funèbres, maintenance, nettoyage)
- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ? La population du Mont-Dore Sud mettra à disposition un équipement de proximité fonctionnel et respectueux des attentes de la population en matière funéraire.
- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet ne contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ?
 - Pendant toute la durée du chantier, les déblais seront dans la mesure du possible réutilisés en remblai sur le site de façon à générer le moins possible de déchets.
 - Le site ne comporte pas d'espèce endémique ou protégée. Les défrichements seront broyés sur site et réutilisés pour améliorer la végétalisation du site.
 - Dans le cadre du code de reboisement de la commune, des espèces endémiques seront introduites sur le site.
 - Les entreprises de travaux s'engageront sur une charte chantier vert afin de minimiser l'impact des travaux sur l'environnement.

Fonds communal de développement 2024-2027 ETAT – VILLE DU MONT-DORE

Centre d'Incendie et de Secours

1. Finalités et enjeux :

Le Centre d'Incendie et de Secours du Mont-Dore se trouve actuellement à La Coulée. Sa situation est adéquate pour intervenir dans le Sud de la commune. Cependant, les temps d'intervention sur la partie nord ne sont pas optimaux. Selon les conditions météorologiques, les interventions sur la partie nord de la commune sont compromises.

En 2009, la Ville a acquis le lot n°504 section Mission en vue d'y aménager le Pôle de Sécurité, équipement d'intérêt public, et y accueillir :

- Une Caserne de gendarmerie,
- Le Centre d'Incendie et de Secours,
- La Direction de la Sécurité, la Police Municipale et le Service d'Hygiène et de Santé Publiques.



L'emplacement définitif est en cours de réflexion. Le projet actuel désigne le site de Saint-Michel dont l'emplacement semble a priori stratégique.

En effet, sa position centrale permet à la commune de regrouper ses services de sécurité, d'y associer les services de l'Etat et de disposer d'une nouvelle plateforme moderne regroupant différentes équipes avec des conditions de préparation et d'intervention plus performantes.

L'opération consiste à installer le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de la Ville, à Saint-Michel sur le site du Pôle de Sécurité du Mont-Dore.

Les locaux de l'actuel CIS pourraient être conservés.

2. Présentation technique :

- Description de l'opération :

Un bâtiment regroupant :

- les bureaux administratifs, archives, secrétariat, accueil du public, salle de formation,
- la salle de crise,
- la zone opérationnelle – remise des véhicules, vestiaires/ sanitaires, locaux de stockage et ateliers,
- les locaux du personnel, cuisine, réfectoire, foyer, musculation, sanitaires,
- les locaux de garde,
- les surfaces nécessaires aux différents véhicules pour leur cheminement, stationnement, zone de déchargement/chargement.

Les autres aménagements extérieurs comprenant :

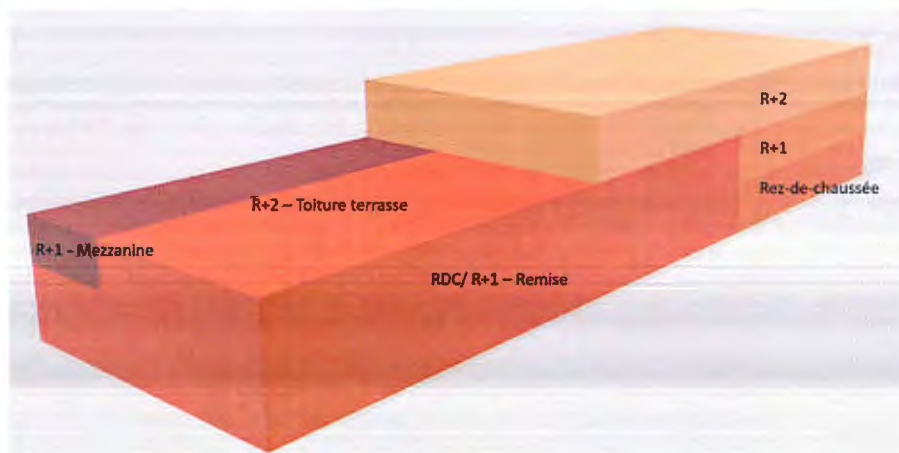
- une aire de lavage des véhicules,
- une aire d'entraînement et de manœuvre,
- un local groupe électrogène et compresseur,

- les parkings pour les véhicules du personnel, des services et du public.

Le Centre d'Incendie et de Secours sera dimensionné pour permettre deux départs simultanés de Saint-Michel et un départ possible du centre de La Coulée.

La remise des véhicules permettra de stationner 3 poids lourds, 4 véhicules légers et 3 camionnettes.

L'ouvrage projeté serait conçu sur 3 niveaux :



La Surface Hors Œuvre Nette (SHON) estimée du CIS est de 1 425 m², pour une plateforme terrassée de 2600 m².

- Modalités de mise en œuvre (tranches annuelles, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...) :

L'opération sera réalisée en une seule phase :

- Maîtrise d'ouvrage : Ville du Mont-Dore
- Maîtrise d'œuvre : prestataire choisi sur appel d'offres ouvert
- Travaux :
 1. terrassements : appel d'offres ouvert
 2. construction tous corps d'état : appel d'offres ouvert

- Le projet est appuyé sur un programme technique détaillé réalisé par la Secal en 2019.

- Foncier :

- Type de foncier (communal, coutumier...) : foncier communal
- acquis (justificatif à l'appui) / en cours d'acquisition / non acquis : acquis
- La fiche de renseignement cadastrale est jointe dans le dossier : CIS - 454218-6876

3. Plan de financement :

- Coût total du projet : 670 000 000 F CFP TTC
- Montant des dépenses éligibles à une subvention : 50 % du coût de la tranche annuelle, soit 39 305 000 F CFP TTC
- Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, convention de co-financement, défiscalisation...)
Fonds propres et Emprunts

Plan de financement sollicité auprès de l'Etat pour la partie Etudes :

	Etudes	Part Etat		Part Ville Du Mont-Dore	
		Montant	%	Montant	%
FCFP	78 610 000	39 305 000	50	39 305 000	50

4. Calendrier de réalisation :

Le planning ci-dessous présente l'organisation retenue pour la réalisation de l'opération :

PLANNING C/S	2024				2025				2026				2027				2028	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
MOE	Consultation MOE	ESQ	APS		APD	PC		DCI										
Etudes ponctuelles (Topo, avifaune, aviflore, etc)																		
Maj Etude d'Impact																		
Dépôt porté à connaissance	Hyp 8 mois instruction à la PS				Dépôt BIE « autorisation de défrichement				Arrêté de défrichement									
Dépôts Permis de construire								Dépôt PC		Arrêté de PC								
GEOTECHNIQUE																		
Terrassement accès																		
Essais et rapport																		
TERRASSEMENTS PALTEFORME																		
Consultation & travaux tassements								Consultation terrassement	Travaux terrassements									
Livraison Plateforme																		
TRAVAUX																		
Consultation & travaux												Consultation ETS travaux	Travaux					

La tranche 2024 consistera à engager les études de la conception du projet (MOE, contrôle technique, topographie, étude d'impact environnementale, géotechnique) et à passer une convention de maîtrise d'ouvrage délégué avec un prestataire :

- Etudes : année 2024

La tranche 2025 consistera à engager les travaux de terrassement de la plateforme des travaux :

- Etudes : Poursuite des études,
- Appel d'offres travaux de terrassement, travaux et tassement : février 2025 à fin 2025.

Les tranches 2026 engagera les travaux de construction du bâtiment, révisions de prix et les aléas :

- Consultation appel d'offres travaux : fin 2025,
- Début des travaux : mai 2026,
- Durée des travaux : 23 mois,
- Réception de l'équipement en mars/ Avril 2028.

- Contraintes, difficultés (mobilisation foncière par exemple) :

La principale difficulté de l'opération est l'instruction de l'autorisation de porter atteinte à un écosystème d'intérêt patrimonial. La ville a déjà initié les rencontres avec la province Sud sur ce sujet et les attentes et besoins sont identifiés. Le planning présenté ci-dessus tient compte de toutes les actions à réaliser en 2024 pour déposer l'autorisation.

- Echancier financier prévisionnel des tranches annuelles de l'opération :

	2024	2025	2026/2028	Total
FCFP	78 610 000	119 590 000	471 800 000	670 000 000

5. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme) :
 - Emplois directs : par l'intermédiaire d'un appel d'offres public, les travaux participeront à l'activité économique locale.
 - Le fonctionnement du site générera des prestations d'entretien auprès d'entreprises du bassin économique.
- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ? Minimiser les temps d'intervention des secours sur tout le territoire de la commune du Mont-Dore, et modernisation des équipements dans une volonté d'amélioration continue.
- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet ne contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ?

Le territoire de la commune est composé de grands espaces naturels, dont des réserves naturelles, riches d'espèces endémiques. Ces espaces sont également sujets à des incendies (feux de forêts). L'amélioration du dispositif de lutte contre les incendies contribue directement à la protection de notre environnement fragile.

L'impact du projet sur l'environnement sera minimisé au maximum. L'application de la séquence « Eviter, réduire, compenser » en phase de conception de projet.

Le dossier intègrera les exigences environnementales suivantes dans sa conception :

- Le bâtiment sera conçu sur le principe des conceptions bioclimatiques en Nouvelle-Calédonie.
- Des panneaux solaires seront installés sur la toiture afin d'utiliser un maximum d'énergie en autoconsommation,
- L'eau chaude sera produite avec des chauffe-eau solaires,

- *Les eaux de pluie seront récupérées et stockées afin d'être réutilisées pour les exercices d'entraînement des pompiers ou pour l'arrosage des espaces verts.*

Les travaux s'intégreront dans un respect d'une charte chantier vert afin de minimiser les nuisances du chantier sur l'environnement.

1. Finalités et enjeux :

La Ville du Mont-Dore souhaite améliorer le cadre de vie des Mondoriens en mettant à disposition des espaces publics de qualité et attractifs afin de préserver sa dimension « humaine », conviviale et, d'autre part, multiplier les espaces de rencontres et d'échanges entre les personnes.



- *L'aménagement de la promenade piétonne entre Robinson et les abords du Centre-Ville, participe à cet objectif tout en étant le complément pédestre de la route express du Mont-Dore (VDE), trait d'union routier entre les quartiers nord de la Ville : La Conception, Robinson, Boulari, St-Michel.*
- *A ce jour, il existe un simple sentier utilisé par les promeneurs.*

L'ambition de la commune est de pouvoir à terme disposer d'un équipement accueillant, sécurisé pour toute la population et mettant en avant les végétations spécifiques et endémiques du Mont-Dore.

La promenade sera ouverte aux randonneurs, aux personnes à mobilité réduite, aux cyclistes, aux sportifs mais également aux chiens tenus en laisse qui profiteront d'un caniparc déjà en service.

2. Présentation technique :

L'aménagement propose la réalisation des équipements typiques d'une promenade :

- *Des parkings aux entrées,*
- *Des cheminements signalisés,*
- *Un éclairage public,*
- *Des fontaines d'eau potable,*
- *Un site végétalisé,*
- *Des bancs, tables ombragées, toilettes et poubelles,*
- *Des espaces de loisirs*

L'estimation est de 196 350 000 F TTC, dont la répartition est la suivante :

TOTAL TRAVAUX	196 350 000
PARKINGS	30 000 000
RESEAUX	30 000 000
ESPACES DE LOISIRS	95 500 000
TRAVAUX RECURRENTS	40 850 000

- Modalités de mise en œuvre (tranches annuelles, maîtrise d’ouvrage, maîtrise d’œuvre...) :

L’opération sera réalisée en 6 phases :

- 5 phases correspondantes à des dossiers d’études et de travaux spécifiques (parkings, réseaux, espaces de loisirs)
- 1 phase annuelle récurrente permettant d’effectuer les travaux de base de la plateforme (remblais, toilettes, cheminements piétons PMR, mobiliers et signalétiques, et les plantations)

Les phases feront l’objet de consultation chez des prestataires spécialisés donc les organisations en management de projet seront de type :

- Maîtrise d’ouvrage : Ville du Mont-Dore
- Maîtrise d’œuvre : Prestataires choisis sur appel d’offres ou consultations restreintes pour réaliser les études de conception et le suivi des travaux
- Travaux : Entreprises de travaux choisies sur appel d’offres ouvert ou consultations restreintes suivant l’objet unique recherché.

- Foncier :

- Le foncier se trouve sur le domaine public maritime de la province Sud.
- Une convention de transfert de gestion à durée indéterminée de dépendances du domaine public maritime n°103 du 12 décembre 2006 confère à la ville la jouissance des biens et son entretien, pour y réaliser une promenade piétonne longeant le littoral de Robinson vers Boulari.

3. Plan de financement :

- Coût total du projet : 228 200 000 F CFP TTC
 - Montant des dépenses éligibles à une subvention : 30 % du coût total du projet, soit 68 460 000 F CFP TTC
 - Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, convention de co-financement, défiscalisation...)
- Fonds propres et Emprunts

Plan de financement sollicité :

	Coût total F CFP TTC	Part Province Sud		Part Ville Du Mont-Dore	
		Montant	%	Montant	%
FCFP	228 200 000	68 460 000	30	159 740 000	70

4. Calendrier de réalisation :

Le planning ci-dessous présente l’organisation retenue pour la réalisation de l’opération :

PLANNING PROMENADE ROBINSON BOULARI	2024				2025				2026				2027			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
ETUDES																
Parkings																
Réseaux																
Espaces loisirs																
TRAVAUX																
Parkings																
Réseaux																
Espaces loisirs																
Remblais																
Toilette sèche																
Cheminements																
Mobiliers et signalétiques																
Plantations																

La tranche 2024 consistera à engager les études de la conception des espaces de loisirs et de réaliser quelques travaux récurrents.

La tranche 2025 concernera :

- Etudes : lancement des 4 autres études spécifiques
- Appel d’offres travaux et travaux des espaces de loisirs

- Des travaux récurrents.

La tranche 2026 engagera les travaux de parking, de mise en place des réseaux et continuera les travaux récurrents.

La tranche 2027 permettra d'engager les derniers travaux dans le cadre du fond communal de développement.

- Echancier financier prévisionnel des tranches annuelles de l'opération :

	2024	2025	2026-2027	Total
FCFP	9 150 000	98 850 000	120 200 000	228 200 000

5. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi :
 - *Emplois directs : par l'intermédiaire d'un appel d'offres public, les travaux participeront à l'activité économique locale.*
 - *Le fonctionnement du site nécessitera des prestations d'entretien auprès d'entreprises du bassin économique.*
- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ?
 - *Mettre à disposition un équipement sécurisé et attractif se substituant au simple sentier existant, fréquenté et apprécié des usagers.*
 - *Améliorer le cadre de vie.*
 - *Multiplier les espaces de rencontres et d'échanges (tranquillité publique).*
 - *Accroître la mobilité douce.*
 - *Favoriser le sport santé.*
 - *Développer les équipements accessibles aux personnes à mobilité réduite.*
 - *Sensibiliser sur la biodiversité à travers une végétation spécifique et endémique du Mont-Dore.*
- *L'impact du projet sur l'environnement sera minimisé. Application de la séquence « Eviter, réduire, compenser » en phase de conception de projet.*
Les travaux seront réalisés dans le respect des principes de la charte « chantier vert » afin de minimiser les nuisances du chantier sur l'environnement.
Les espèces plantées sur la promenade sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie et certaines du Mont-Dore.

1. Finalités et enjeux :

- *L'aménagement du « Parcours du cœur » est un projet qui contribue à améliorer le cadre de vie des administrés en permettant la complémentarité pédestre le long de la Corniche du Mont-Dore, depuis le giratoire de la Mairie annexe à Plum, jusqu'au parc. L'aménagement du parcours est terminé depuis 2021. La phase finale consiste en un aménagement du parc au bout du parcours.*



- *La Ville du Mont-Dore souhaite améliorer le cadre de vie des mondoriens en mettant à disposition de nouveaux espaces publics afin de préserver sa dimension « humaine », conviviale et, d'autre part, multiplier les espaces de rencontres et d'échanges entre les personnes.*

L'opération consiste à aménager le parc du « Parcours du cœur » sur la Corniche du Mont-Dore, Mont-Dore Sud.

L'ambition de la commune est de pouvoir à terme disposer d'un parc accueillant, sécurisé et accessible à l'ensemble de la population, notamment aux usagers qui empruntent le chemin pédestre pour leurs activités physiques et sportives.

2. Présentation technique :

L'aménagement proposera la réalisation des équipements typiques d'un parc :

- *Un parking revêtu,*
- *Des cheminements revêtus,*
- *Un éclairage public,*
- *Des fontaines d'eau potable,*
- *Du mobilier urbain,*
- *Des toilettes,*
- *Une aire de jeux pour les enfants.*

La répartition de la dépense prévisionnelle est la suivante :

ETUDES	5 500 000
TRAVAUX	51 000 000
AMENAGEMENTS	28 000 000
CIRCULATIONS	5 000 000
PARKINGS	18 000 000
FRAIS DIVERS	4 500 000
TOTAL	61 000 000

- Modalités de mise en œuvre (tranches annuelles, maîtrise d’ouvrage, maîtrise d’œuvre...) :

L’opération sera réalisée en 1 phase :

- Maîtrise d’ouvrage : Ville du Mont-Dore
- Maîtrise d’œuvre : Prestataires choisis sur consultations restreintes pour réaliser les études de conception et le suivi des travaux
- Travaux : Entreprises de travaux choisies sur appel d’offres ouvert.

- Foncier :

- Le foncier se trouve sur le domaine public maritime de la province Sud.
- Une convention de transfert de gestion à durée indéterminée de dépendances du domaine public maritime n°104 du 3 octobre 2019 confère à la ville la jouissance des biens et son entretien, pour y réaliser des aménagements de loisirs.

3. Plan de financement :

- Coût total du projet : 61 000 000 F CFP TTC
- Montant des dépenses éligibles à une subvention : 30 % du coût total du projet, soit 18 300 000 F CFP TTC
- Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, convention de co-financement, défiscalisation...)

Fonds propres et Emprunts

Plan de financement sollicité :

FCFP	Cout total F CFP TTC	Province Sud		Part Ville Du Mont-Dore	
		Montant	%	Montant	%
FCFP	61 000 000	18 300 000	30	42 700 000	70

4. Calendrier de réalisation :

- Echancier physique (calendrier prévisionnel des travaux, études, APS, APD, début de travaux, fin des travaux, date de mise en service de l’équipement) :

Le planning ci-dessous présente l’organisation retenue pour la réalisation de l’opération :

PLANNING PARCOURS DU CŒUR	2024				2025				2026			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
ETUDES												
Etudes		Etudes			Consultation		Suivi travaux					
TRAVAUX												
Aménagements							Aménagements					
Circulation							Circulations					
Parkings										Parking		

La tranche 2024 consistera à engager les études de la conception du projet.

La tranche 2025 engagera les aménagements (toilettes, aire de jeux et mobilier urbain).

La tranche 2026 concernera les travaux de parking et des circulations piétonnes.

- Echancier financier prévisionnel des tranches annuelles de l'opération :

	2024	2025	2026	Total
FCFP	5 500 000	25 000 000	30 500 000	61 000 000

5. **Impacts attendus :**

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme) :
 - *Emplois directs : par l'intermédiaire d'un appel d'offres public, les travaux participeront à l'activité économique locale.*
 - *Le fonctionnement du site nécessitera des prestations d'entretien auprès d'entreprises du bassin économique.*
- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ?
 - *Un site fréquenté et apprécié des usagers, équipé et fonctionnel.*
 - *Un cadre de vie amélioré.*
 - *Accès à des espaces de rencontres et d'échanges.*
 - *Promotion de la mobilité douce.*
 - *Pratique du sport santé.*
 - *Des équipements accessibles aux personnes à mobilité réduite.*
 - *Sensibilisation à la biodiversité à travers une végétation spécifique et endémique du Mont-Dore.*
 - *Sécurisation du site.*

- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet ne contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ?
L'impact du projet sur l'environnement sera minimisé. Application de la séquence « Eviter, réduire, compenser » en phase de conception de projet.

Les travaux seront réalisés dans le respect des principes de la charte « chantier vert » afin de minimiser les nuisances du chantier sur l'environnement.

Les espèces plantées sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie et certaines du Mont-dore.

PROVINCE – VILLE DU MONT-DORE

Aménagement de l'île Bailly

1. Finalités et enjeux :

- Située à seulement 2,5 km du ponton du Vallon Dore, cet îlot offre des opportunités pour développer un tourisme durable, comme identifié en 2015 dans le schéma directeur du littoral de la commune du Mont-Dore réalisé par le bureau d'études LITTORALYS.

L'îlot, d'une superficie d'environ 40 hectares, est classé réserve naturelle de la province Sud, depuis 1989. Le foncier appartient à la Nouvelle Calédonie.



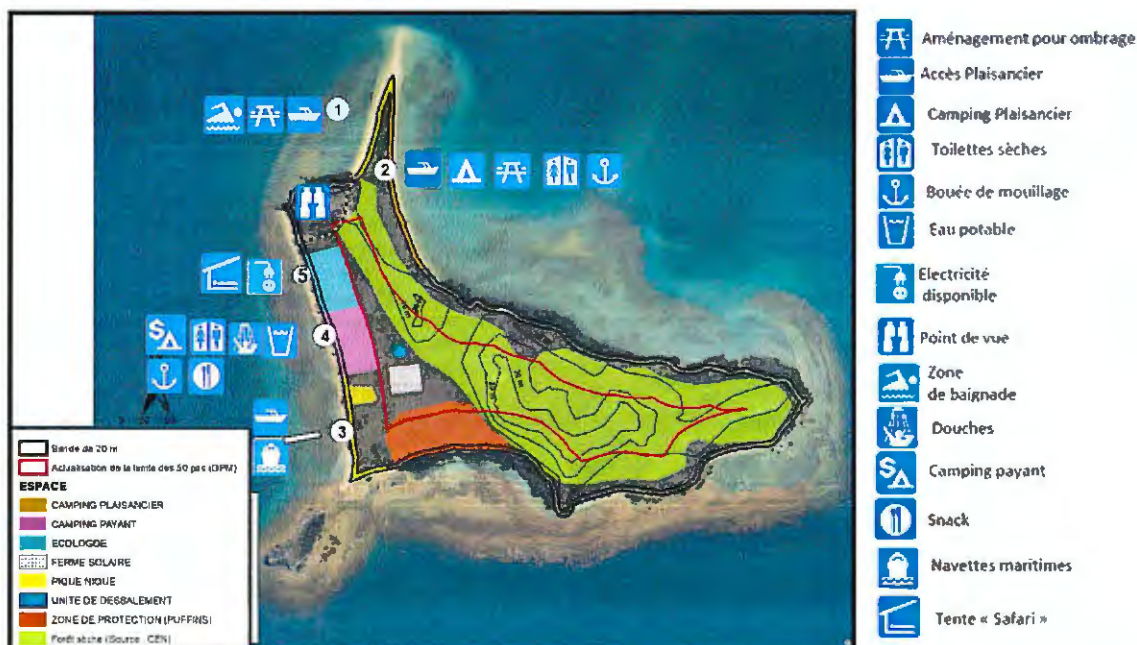
- La Ville du Mont-Dore souhaite valoriser l'îlot Bailly en développant des activités écotouristiques tout en préservant le milieu naturel, en lien avec le projet du « Pôle de la mer » regroupant l'îlot Bailly et l'aménagement du littoral en vis-à-vis.
- L'opération consiste à aménager l'îlot Bailly.

L'aménagement envisagé est décomposé en 5 secteurs, pour l'accueil du public et pour un développement d'activités écotouristiques

ESPACE	ACTIVITES	AMEMANGEMENTS / EQUIPEMENTS
(1)	Pique-nique / baignade	Aménagement pour ombrage (Spot pour maîtriser la fréquentation) / Ballsage du plan d'eau (zone de baignade)
(2)	Pique-nique / camping / baignade	Aménagement pour ombrage / Barbecue / toilettes sèches / Bouée de mouillage connectée
(3)	Pique-nique / baignade	
(4)	Camping payant + Snack	Unité de dessalement solaire / Ponton flottant/ toilettes sèches ou miniSTEP EPURFIX / Emplacement de camping (Faré, barbecue, table) / douches / Cabanes « Deva » / Bouée de mouillage connectée
(5)	Ecolodge	Tentes « Safari » / ferme solaire (Alimentation électrique)

Les aménagements relatifs à l'activité écotouristique seront financés par des acteurs du secteur privé.

Le plan d'aménagement proposé est le suivant :



2. Présentation technique :

- Description de l'opération :

L'aménagement proposé consiste en la réalisation des équipements suivants :

Pour la zone accueillant du public :

- Du mobilier (tables et bancs notamment),
- Des emplacements de tentes, et des poteaux pour tendre les bâches,
- Des zones de pique-nique
- Des bouées de mouillage pour les bateaux,
- Des toilettes sèches,
- Un ponton flottant,
- Une ferme solaire pour la production d'électricité,
- Un osmoseur pour l'eau potable et la distribution,
- Replantation et restauration des espaces de forêt sèche,
- Signalétique pratique et éducative,
- Mise en défense du Littoral,

Des sentiers à travers l'îlot seront créés afin de faire découvrir la diversité du site.

- Modalités de mise en œuvre (tranches annuelles, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...) :

L'opération sera réalisée en 1 phase :

- Maîtrise d'ouvrage : Ville du Mont-Dore
- Maîtrise d'œuvre : Prestataires choisis sur consultations restreintes pour réaliser les études de conception et le suivi des travaux
- Travaux : Entreprises de travaux choisies sur consultations restreintes.

- Le projet est appuyé d'une Stratégie Développement durable ILOT BAILLY_2023-05-23 réalisée par Littoralys

- Foncier :

- Type de foncier (communal, coutumier...) : Le foncier est divisé en deux lots :
 - Les 50 pas géométriques du domaine public maritime appartiennent à la province Sud NIC 459210-7880,
 - L'intérieur de l'îlot appartient au Gouvernement de la Nouvelle Calédonie (GNC) NIC 459211-6080.
- Acquis (justificatif à l'appui) / en cours d'acquisition / non acquis : Non acquis.
L'îlot est classé réserve naturelle depuis 1989 et est géré par la province Sud.
Une autorisation d'occupation du domaine public maritime a été déposée en aout 2023 pour réaliser des petits aménagements (tables et ombrières), qui seront réalisés en décembre 2023.

Les aménagements, objets du présent dossier, seront réalisés dans le cadre d'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime (DAODPM).

Dans la continuité des échanges avec le GNC et la PS, la tranche 2024 consistera à réaliser les études et produire les dossiers nécessaires aux dépôts de la DAODPM en concertation avec les parties prenantes. Un transfert en gestion du DPM de l'ilot BAILLY au profit de la Ville est également envisagé.

L'ambition à terme pour la Ville est de pouvoir déclasser l'ilot de réserve naturelle à « Aire de gestion durable des ressources ».

3. Plan de financement :

- Coût total du projet : 60 000 000 F CFP TTC
- Montant des dépenses éligibles à une subvention : 30 % du coût total du projet, soit 18 000 000 F CFP TTC
- Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, convention de co-financement, défiscalisation...)

Fonds propres et Emprunts

Plan de financement sollicité :

	Coût total F CFP TTC	Province Sud		Part Ville Du Mont-Dore	
		Montant	%	Montant	%
FCFP	60 000 000	18 000 000	30	42 000 000	70

4. Calendrier de réalisation :

- Echancier physique (calendrier prévisionnel des travaux, études, APS, APD, début de travaux, fin des travaux, date de mise en service de l'équipement) :

Le planning ci-dessous présente l'organisation retenue pour la réalisation de l'opération :

PLANNING	2024				2025				2026			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
ETUDES												
MOE		Etudes										
Suivi des travaux												
TRAVAUX												
POINTE NORD												
Toilette sèches												
Bouée de mouillage												
Bouée de ballage												
Panneau												
PLAGE OUEST												
Préparation du terrain												
Ponton flottant de 60 m												
Toilette sèches												
Unité de dessalement solaire												
Bouée de mouillage connectée												

La tranche 2024 consistera à engager les études de la conception du projet, à réaliser des travaux d'aménagement et du ponton flottant.

La tranche 2025 engagera le reste des travaux dont de l'aménagement supplémentaire et l'unité de dessalement solaire.

- Contraintes, difficultés (mobilisation foncière par exemple) : mobilisation foncière en cours d'acquisition.
- Echancier financier prévisionnel des tranches annuelles de l'opération :

	2024	2025	Total
FCFP	29 700 000	30 300 000	60 000 000

5. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme) :
 - *Emplois directs : par l'intermédiaire d'un appel d'offres public, les travaux participeront à l'activité économique locale.*
 - *Le fonctionnement du site générera des prestations d'entretien auprès d'entreprises du bassin économique.*
 - *Les équipements mis en œuvre permettront le développement d'activités de loisirs et d'activités professionnelles, génératrices d'emplois.*
- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ?
 - *Mise à disposition d'un nouveau site de loisirs sur le littoral mondorien.*
- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet ne contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ? *L'impact du projet sur l'environnement sera minimisé au maximum. L'application de la séquence « Eviter, réduire, compenser » en phase de conception de projet. La ville mène une politique d'aménagement et de gestion cohérente, concertée et participative dans l'élaboration de ce projet. Les travaux seront réalisés dans un respect des principes de la charte chantier vert afin de minimiser les nuisances du chantier sur l'environnement. Les espèces plantées sur l'îlot sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie et certaines du Mont-Dore. Cela permettra de protéger et valoriser ce patrimoine naturel.*

Fonds communal de développement 2024-2027 ETAT – VILLE DU MONT-DORE

Renforcement AEP de La Coulée

1. Finalités et enjeux :

- Les travaux de renforcement du réservoir du Col de Plum ont permis d'étendre sa zone de distribution avec une pression adéquate au sud du quartier de Mont-Dore Sud, initialement alimenté par le réservoir de La Coulée.
- Le réservoir de La Coulée alimente aujourd'hui un secteur moins étendu, permettant d'améliorer la pression. Néanmoins, la distribution du Vallon-Dore jusqu'à Mont-Dore Sud présente encore un déficit en pression, en particulier sur les parties les plus hautes.
- L'opération s'inscrit dans la seconde phase de réalisation du schéma directeur d'adduction en eau potable de la Ville. Les travaux prioritaires consistant à créer plusieurs réservoirs d'eau sur Yahoué, Robinson et Plum ont été réalisés dans le cadre du contrat d'agglomération 2017-2021.



Parmi les travaux à réaliser en seconde phase, l'exécutif a priorisé cette opération.

- L'objectif poursuivi par ces travaux est d'améliorer et de sécuriser la distribution dans les hauteurs de ces quartiers en réalisant un renforcement du réseau de distribution primaire du réservoir de La Coulée et d'une partie de réseau sur les hauteurs du Vallon-Dore (Rue des Roseaux).

Ces travaux permettent également de s'affranchir de la construction d'un réservoir au Vallon-Dore.

2. Présentation technique :

- Description de l'opération :

Le renforcement du réseau primaire du réservoir de La Coulée consiste à poser une canalisation PVC315 sur un linéaire de 690 mètres, depuis le réservoir de La Coulée jusqu'à l'intersection de la Route du Vallon-Dore avec la Rue des Candélabres.



Le renforcement de la Rue des Roseaux consiste à poser une canalisation PVC 110 sur un linéaire de 350 mètres.



- Modalités de mise en œuvre (tranches annuelles, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...) :

- *Maîtrise d'ouvrage* : Ville du Mont-Dore
- *Maîtrise d'œuvre* : 2 consultations restreintes à réaliser
- *Travaux* :
 1. *Rue des Roseaux* : consultation restreinte avec un engagement juridique par bon de commande
 2. *Renforcement distribution primaire du réservoir de La Coulée* : appel d'offres ouvert

- Foncier :

- Type de foncier (communal, coutumier...) : *le foncier est communal*
- Acquis (justificatif à l'appui) / en cours d'acquisition / non acquis : *Acquis*
 - *La rue des Roseaux est classée en voie urbaine (voir décision n°1105.SAS.SA du 07.07.76 jointe au dossier),*
 - *Les rues Candélabres, Porte Dore et Prévost sont sur le domaine de la commune (voir fiches cadastrales jointes au dossier)*

3. Plan de financement :

- Coût total du projet : *47 000 000 F CFP TTC*
- Montant des dépenses éligibles à une subvention : *50 % du coût de la tranche annuelle, soit 23 500 000 F CFP TTC*
- Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, convention de co-financement, défiscalisation...)
Fonds propres et Emprunts

Plan de financement sollicité :

	Coût total	Part Etat		Part Ville Du Mont-Dore	
		Montant	%	Montant	%
FCFP	47 000 000	23 500 000	50	23 500 000	50

4. Calendrier de réalisation :

- Echéancier physique (calendrier prévisionnel des travaux, études, APS, APD, début de travaux, fin des travaux, date de mise en service de l'équipement) :

Le planning ci-dessous présente l'organisation retenue pour la réalisation de l'opération :

PLANNING RENF LA COULEE	2024				2025				2026
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
AEP RUE DES ROSEAUX									
ETUDES									
Maîtrise d'œuvre									
Consultation									
Rue des Roseaux									
APS									
APD									
DCE									
AMT									
TRAVAUX									
Consultation Restreinte									
Travaux									
Livraison									
DISTRIBUTION PRIMAIRE DE LA COULEE									
ETUDES									
Consultation									
APS									
APD									
DCE									
AMT									
TRAVAUX									
Consultation Appel d'offres									
Travaux									
Livraison									

Renforcement de la rue des Roseaux :

- Etudes : De mars à juin 2024
- Consultation restreinte travaux : juillet 2024
- Début des travaux : aout 2024
- Durée des travaux : 2 mois de travaux
- Réception de l'équipement : octobre 2024

Renforcement de la distribution primaire du réservoir de La Coulée :

- Etudes : De janvier à avril 2025
- Consultation appel d'offres travaux : mai 2024
- Début des travaux : Septembre 2025
- Durée des travaux : 5 mois de travaux
- Réception de l'équipement : Mars 2026

5. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme) : *Emplois directs : par l'intermédiaire d'un appel d'offres public, les travaux participeront à l'activité économique locale.*
- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ? *L'opération permettra d'améliorer la pression en eau potable sur les hauteurs de ces quartiers (Vallon-Dore et Mont-Dore Sud) et permettra également de s'affranchir de la construction d'un réservoir au Vallon-Dore.*
- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet ne contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ? *Les travaux consistent à ouvrir la chaussée, poser des réseaux d'adduction en eau potable et la refermer. L'effet attendu de l'opération est d'améliorer la pression d'eau chez les administrés habitants sur les points les plus hauts du Vallon Dore et du Mont-Dore sud. Il n'y a pas d'effet direct en termes d'environnement. Pour autant, des exigences environnementales seront demandées à l'entreprise en charge des travaux afin de limiter au maximum les nuisances de son chantier sur l'environnement en mettant en place une charte chantier vert.*

PROVINCE/ADEME – VILLE DU MONT-DORE

Quai d'Apport Volontaire (QAV) secteur Nord

1. Finalités et enjeux :

- La commune ne possède qu'un seul quai d'apport volontaire, situé à La Coulée dans le secteur sud de la commune. Les déchèteries les plus proches se trouvent au 6ème kilomètre ou à Ducos, sur la commune de Nouméa. La ville envisage d'aménager, sur son secteur nord, un quai d'apport volontaire (QAV) de même dimensionnement que celui de Sainte-Marie (Nouméa).



- La stratégie de la ville en matière de gestion des déchets ménagers est de garantir un service public cohérent aux administrés.
- L'opération consiste à réaliser un Quai d'Apport Volontaire (QAV) de déchets, sur le secteur Nord de la commune. Le site devra permettre de recevoir les déchets :

- Verts,
- Encombrants,
- Ferreux,
- Huiles,
- Papiers, carton, canettes, verre, plastique,
- Batteries et piles,
- Eclairage,
- Electroniques ou informatiques,
- Electroménagers,
- Bois.

2. Présentation technique :

- Description de l'opération :

L'aménagement propose la réalisation des équipements typiques d'un quai d'apport volontaire :

- Les terrassements et les nivellements nécessaires aux dépôts des bennes,
- Les voiries et circulations pour assurer le fonctionnement du site (public, camions, personnel),
- Les parkings (bennes, publics, personnel),
- Les espaces des dépôts (bennes, poubelles, etc)
- Les réseaux (électricité, éclairage public, eau et télécoms)
- L'assainissement séparatif pour la gestion des différents flux (eaux de pluie, nettoyage, espace contaminant, etc)

- Un site végétalisé,
- Un local technique,
- Un local personnel.

Exemple d'aménagement :



- Modalités de mise en œuvre (tranches annuelles, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...) :

L'opération sera réalisée en 1 phase :

- Maîtrise d'ouvrage : Ville du Mont-Dore
- Maîtrise d'œuvre : Prestataires choisis sur consultations restreintes pour réaliser les études de conception et le suivi des travaux
- Travaux : Entreprises de travaux choisies sur appel d'offres.

- Foncier :

➤ Type de foncier (communal, coutumier...) :

Le foncier identifié se trouve sur deux lots :

- Lot 450220-4035 privé
- Un lot sur le domaine public maritime, non cadastré.

➤ La tranche 2024 consistera à réaliser les études nécessaires à la sécurisation du foncier, en particulier :

- obtenir le transfert de gestion du foncier appartenant à la province Sud,
- acheter le foncier nécessaire au projet au propriétaire privé
- lancer les études du QAV.

La majorité du foncier nécessaire au projet se trouve sur le DPM.

3. Plan de financement :

- Coût total du projet : 97 500 000 F CFP TTC
- Montant des dépenses éligibles à une subvention : 80 % du coût total du projet, soit 78 000 000 F CFP TTC
- Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, convention de co-financement, défiscalisation...)

Fonds propres et Emprunts

Plan de financement sollicité :

	Coût total F CFP TTC	ADEME		Part Ville Du Mont-Dore	
		Montant	%	Montant	%
FCFP	97 500 000	78 000 000	80	19 500 000	20

4. Calendrier de réalisation :

Le planning ci-dessous présente l'organisation retenue pour la réalisation de l'opération :

PLANNING QAV SECTEUR NORD	2024				2025				2026				2027	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T4
FONCIER	[Barres orange]													
ETUDES	[Barres colorées]													
Programmation	[Barre bleue]													
Topographie	[Barre rouge]		[Barre orange]											
Géotechnique			[Barre orange]		[Barre orange]		[Barre orange]							
MOE					[Barre verte]				[Barre verte]		[Barre verte]			
Etudes environnementales	[Barre bleue]		[Barre bleue]		[Barre verte]				[Barre verte]		[Barre verte]			
Etudes administratives					[Barre verte]				[Barre verte]		[Barre verte]			
TRAVAUX	[Barres colorées]													
Terrassements											[Barre violette]			
Travaux											[Barre orange]			

La tranche 2024 consistera à engager les études nécessaires à la sécurisation du foncier et aux études de conception du projet.

La tranche 2025 engagera les études de conception.

La tranche 2026 engagera les travaux de réalisation du quai d'apport volontaire.

- Contraintes, difficultés (mobilisation foncière par exemple) : *mobilisation foncière.*
- Echancier financier prévisionnel des tranches annuelles de l'opération :

	2024	2025	2026	Total
FCFP	3 600 000	8 900 000	85 000 000	97 500 000

5. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme) :
 - *Emplois directs : par l'intermédiaire d'un appel d'offres public, les travaux participeront à l'activité économique locale.*
 - *Le fonctionnement du site générera des prestations d'entretien auprès d'entreprises du bassin économique.*
- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ?
 - *Disposer d'un service public de proximité permettant aux résidents d'éliminer leurs déchets vers les filières dédiées et les encourager à recycler davantage.*
 - *Disposer d'un QAV sur le secteur nord de la commune, permettant ainsi de réduire les distances vers les QAV actuels (au 6ème kilomètre ou à Ducos, sur la commune de Nouméa)*
- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet ne contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ?

L'impact du projet sur l'environnement sera minimisé au maximum. L'application de la séquence « Eviter, réduire, compenser » en phase de conception de projet. La ville mène une politique d'aménagement et de gestion cohérente, concertée et participative dans l'élaboration de ce projet.

Les travaux seront réalisés dans un respect des principes de la charte chantier vert afin de minimiser les nuisances du chantier sur l'environnement.

Les effets attendus en termes d'environnement sont aussi :

- *Offrir un service complémentaire à la collecte en porte-à-porte des déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables, végétaux, encombrants) déjà en place dans la commune du Mont-Dore.*
- *Favoriser la collecte sélective des déchets, contribuant à l'amélioration de la gestion globale des déchets.*
- *Encourager la participation active des résidents par l'élimination de leurs déchets vers les filières dédiées et les encourager à recycler davantage.*
- *Contribuer à réduire les dépôts de déchets encombrants et les déchets sauvages dans les espaces publics.*
- *Promouvoir des pratiques durables en encourageant le recyclage et la réutilisation des matériaux, contribuant à la préservation des ressources naturelles et à la réduction de la quantité de déchets envoyés vers les sites d'enfouissement.*
- *Favoriser l'économie circulaire en permettant la récupération et la réutilisation efficaces des matériaux recyclables.*

Fonds communal de développement 2024-2027 ETAT – VILLE DU MONT-DORE

Darse du Vallon Dore

1. Finalités et enjeux :

- La mise à l'eau du Vallon Dore permet les rotations de navettes de transport à destination et en provenance de Nouméa, et des îlots du Sud.

Le ponton actuellement en service n'est pas protégé et rend les touchers maritimes dangereux pour les bateaux de toutes tailles pendant les périodes de forte houle.

- Cet équipement structurant et d'intérêt public doit permettre aux navires de taille moyenne et plaisanciers de pouvoir réaliser des touchers dans les conditions adéquates de sécurité et d'amarrage.

Sa situation géographique est stratégique. A proximité des îlots touristiques et au plus près des lignes existantes et à venir de navettes maritimes, il proposerait aux habitants du Mont-Dore Sud une alternative de déplacement personnel, touristique et professionnel.



Situé au niveau de la mise à l'eau existante du Vallon-Dore, le site d'implantation de la darse de protection possède déjà les équipements minimums nécessaires à l'exploitation d'un quai proposant des touchers de navires de taille moyenne.

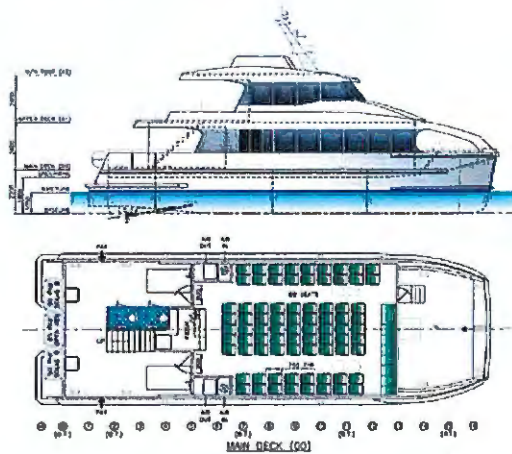
- L'opération s'inscrit dans une démarche de développement économique et touristique de la commune. La zone géographique du projet devrait être inscrite en zone franche offrant une attractivité fiscale afin d'attirer l'investissement et de développer l'activité économique sur la commune.
- L'opération consiste à créer une digue pour sécuriser le quai d'accostage, la mise à l'eau du Vallon Dore et d'y ajouter un ponton permettant d'accueillir deux navires supplémentaires.
- L'objectif poursuivi par ces travaux est de :
 - dynamiser l'économie mondorienne, en proposant des offres de transport maritime touristique à destination des îlots situés à proximité du grand Nouméa et du Grand-Sud,
 - disposer de conditions d'accostage fiables pour les navettes de transport Vallon Dore – Boulari - Nouméa, ce qui constituerait une avancée dans la réflexion des alternatives de transport lors des fermetures de la route provinciale N°1.

2. Présentation technique :

- Description de l'opération :
 - L'opération consiste à créer une digue pour sécuriser le quai d'accostage, la mise à l'eau du Vallon Dore et d'y ajouter un ponton permettant d'accueillir deux navires supplémentaires.
 - Une étude de faisabilité du projet d'aménagement de la darse de protection du Vallon Dore, financée par le SMTU, a ainsi été réalisée en 2017 par le bureau d'études SEA COAST. Elle fixe la faisabilité de réalisation de l'ouvrage en

tenant compte des contraintes du site et de son environnement.

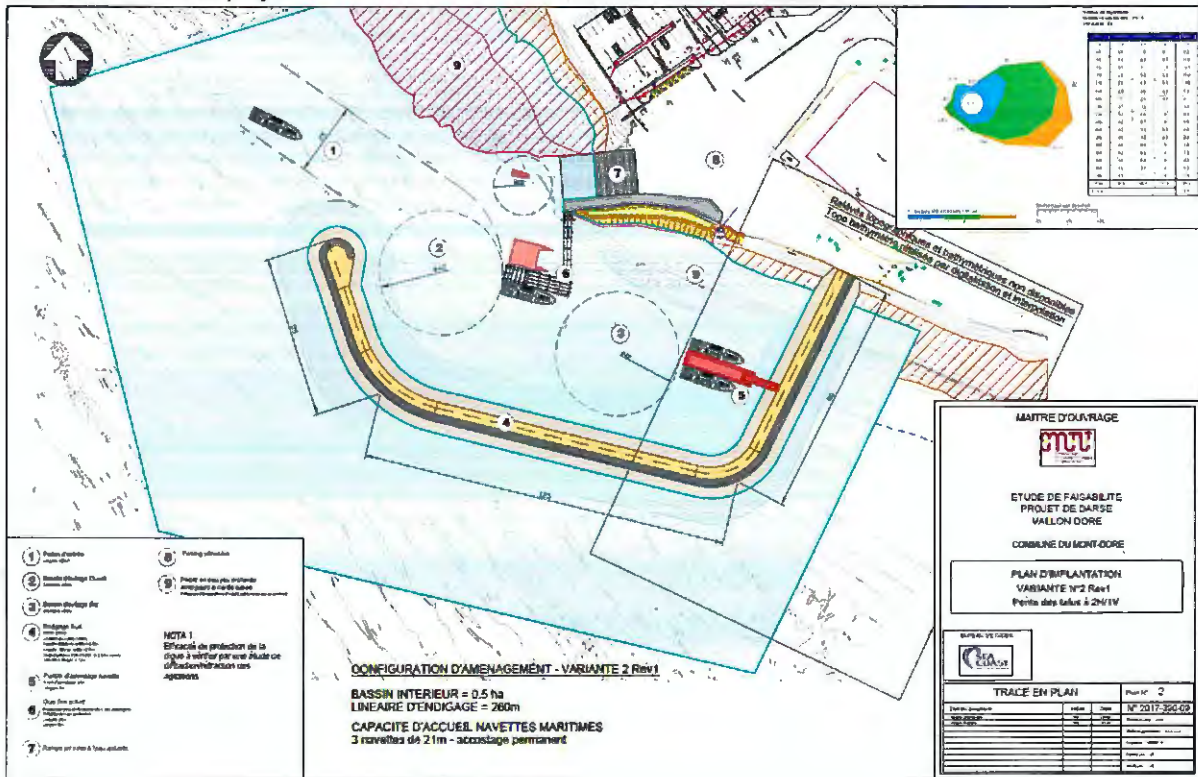
- Le navire type pressenti présente des caractéristiques de 21 mètres de long pour 6,5 mètres de large. Ces navires ont des capacités d'accueil de 150 passagers.



- Dans ce cadre, le besoin identifié fixe la réalisation :

- d'un quai d'accostage supplémentaire pour 2 bateaux afin de permettre l'accueil simultané et permanent de 3 navettes maritimes d'environ 20 mètres de long,
- d'une digue de protection présentant des pentes de talus à 3H/2V

- Plan de masse du projet :



- Modalités de mise en œuvre (tranches annuelles, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...) :

- **Maîtrise d'ouvrage** : Ville du Mont-Dore
- **Maîtrise d'œuvre** : prestataire choisi sur appel d'offres ouvert
- **Travaux** :
 1. endigage : Appel d'offres ouvert
 2. équipements : appel d'offres ouvert

- Le projet est appuyé d'une étude de préféabilité de l'opération réalisée par le SMTU.

- Foncier :

- Type de foncier (communal, coutumier...) : *Domaine public maritime de la province Sud*
- Acquis (justificatif à l'appui) / en cours d'acquisition / non acquis : *Non acquis*
La tranche 2024 lancera les études nécessaires au montage des dossiers d'autorisation d'occupation du domaine public maritime. Les dossiers seront soumis à l'avis du Bureau des impacts environnementaux de la Province Sud sur l'impact des travaux sur les fonds marins.

Compte tenu des conditions de réalisation des travaux d'endiguage pouvant porter atteintes sur des espèces endémiques d'intérêt patrimonial, il sera réalisé une étude d'impact environnemental avec un recensement de la faune et de la flore du site. La conception du projet sera travaillée en collaboration avec les techniciens de la province afin de minimiser au maximum l'impact sur l'environnement. Cette démarche est primordiale pour garantir l'obtention des autorisations administratives pour réaliser le projet.

3. Plan de financement :

- Coût total des études : 66 000 000 F CFP TTC
- Montant des dépenses éligibles à une subvention : 50 % du coût de la tranche annuelle, soit 33 000 000 F CFP TTC
- Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, convention de co-financement, défiscalisation...)
 - Fonds propres et Emprunts

Plan de financement sollicité auprès de l'Etat pour la partie études :

	Etudes	Part Etat		Part Ville Du Mont-Dore	
		Montant	%	Montant	%
FCFP	66 000 000	33 000 000	50	33 000 000	50

4. Calendrier de réalisation :

- Echancier physique (calendrier prévisionnel des travaux, études, APS, APD, début de travaux, fin des travaux, date de mise en service de l'équipement) :

Le planning ci-dessous présente l'organisation retenue pour la réalisation de l'opération :

PLANNING DARSE	2024				2025				2026				2027			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
ETUDES																
AMO		AMO programmiste														
Maîtrise d'œuvre					Consultation	APS	APD		DCE	AMT			C&T		AOR	
Bathymétrie & Topographie		Bathy et TOPO														
Efficacité des Digués			Etudes													
DAODPM									Instruction DAODPM							
Avifaune		Avifaune														
Aviflore		Aviflore														
Etude d'impact environnementale			EIE				MAJ EIE									
Géotechnique G1		G1														
Géotechnique G2 AVP					G2 AVP											
Géotechnique G2 PRO						G2 PRO										
Géotechnique Suivi des travaux																
TRAVAUX																
Consultation									Consultation							
Endiguage										Endiguage						
Equipements											Approvisionnement		Travaux équipements			
Livraison															Réception	

La tranche 2024 consistera à réaliser les études nécessaires aux besoins de la conception du projet (bathymétrie, topographie, études d'efficacité des digues, étude d'impact environnemental, géotechnique) :

- Etudes : De mars à novembre 2024

La tranche 2025 consistera à engager les études de conception du projet (maîtrise d'œuvre et géotechnique) et le suivi des travaux :

- Etudes : De janvier 2025 à mars 2026
- Consultation appel d'offres des concepteurs : janvier 2025

Les tranches 2026 et 2027 engageront les travaux, révisions de prix et les aléas :

- Consultation appel d'offres travaux : mai 2026

- Début des travaux : octobre 2026,
 - Durée des travaux : 12 mois
 - Réception de l'équipement en novembre/ décembre 2027.
- Contraintes, difficultés (mobilisation foncière par exemple) : le programme technique détaillé de l'opération est à réaliser et l'instruction de la DAODPM peut être longue.
 - Echancier financier prévisionnel des tranches annuelles de l'opération :

	2024	2025	2026	2027	Total
FCFP	13 000 000	52 100 000	533 850 000	76 050 000	675 000 000

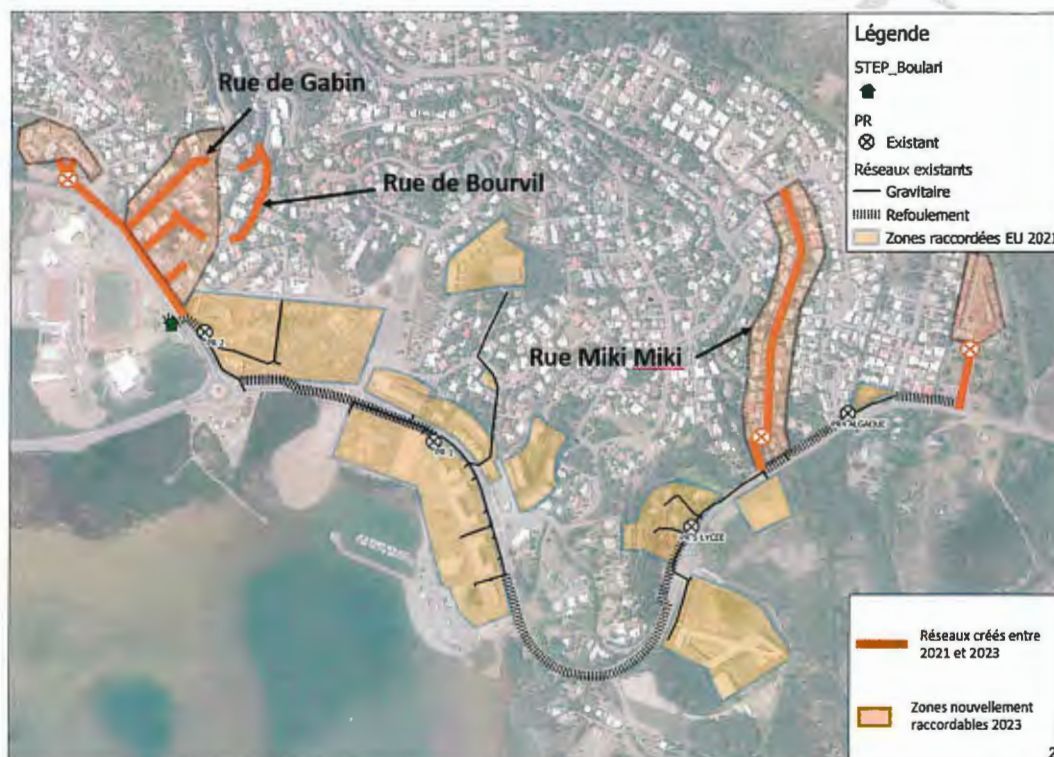
5. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme) :
 - Emplois directs : par l'intermédiaire d'un appel d'offres public, les travaux participeront à l'activité économique locale.
 - Le fonctionnement du site générera des prestations d'entretien auprès d'entreprises du bassin économique.
 - Emplois indirects générés à terme : Dynamiser l'économie mondorienne en proposant des offres de transport maritime domestique et touristique à destination de Nouméa et des îlots situés à proximité du grand Nouméa et du Grand-Sud,
- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ? L'opération permettra de disposer d'une desserte alternative au transport terrestre, tant sur le flux domestique que touristique
- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet ne contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ? La réalisation de la digue de protection permettra de protéger le trait de côte se trouvant dans l'enceinte de la zone et de favoriser le transport en commun par un transport maritime entre le Mont-Dore Sud, Nouméa et le grand sud. L'impact du projet sur l'environnement sera minimisé au maximum. L'application de la séquence « Eviter, réduire, compenser » en phase de conception de projet. Les travaux s'intégreront dans un respect d'une charte chantier vert afin de minimiser les nuisances du chantier sur l'environnement.

1. Finalités et enjeux :

- La stratégie de la ville en matière d'assainissement sur les quartiers de Robinson, Boulari et Saint-Michel consiste au raccordement des eaux usées à la station d'épuration (STEP) de Boulari, en séparatif.

La ville effectue tous les ans des travaux de réseau d'assainissement séparatif. Les derniers travaux ont été réalisés dans les rues Jean Gabin, Bourvil et Miki Miki.



- L'objectif de la ville est d'augmenter le nombre de raccordements à la STEP de Boulari, sur un nouveau secteur.
- Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la ville.
- L'opération consiste à réaliser les travaux d'assainissement collectif en séparatif et d'aménagement de voirie sur les rues des Nautilus, des Madrépores, des Cocotiers et des Tulipiers dans les quartiers de Boulari et de Saint-Michel.

Dans la poursuite des rues traitées ci-dessus, le choix s'est porté sur les voies principales, entre les quartiers de Boulari (rue Bourvil) et de Saint-Michel (rue Miki Miki).

Les rues à traiter sont ainsi :

- La rue des Nautilus,
- La rue des Madrépores,
- Un tronçon de la rue des Cocotiers,
- La rue des Tulipiers.



2. Présentation technique :

- Description de l'opération :

Etudes pour la réalisation des prestations suivantes :

- *réfection de la chaussée avec reprise des dévers ;*
- *pose de bordures et à l'élargissement des voies ;*
- *pose de signalétiques (potelets PMR, panneaux, marquage au sol, ralentisseurs) ;*
- *reprise des accotements avec apport de schiste et compactage ;*
- *redimensionnement des ouvrages de collecte et de gestions des eaux pluviales ;*
- *création d'ouvrage de récupération d'eaux de pluie (tête d'ouvrage,...) ;*
- *pose de canalisations pour évacuer les eaux usées vers la STEP de Boulari.*

- Modalités de mise en œuvre (tranches annuelles, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...) :

L'opération sera réalisée en 1 phase :

- *Maîtrise d'ouvrage : Ville du Mont-Dore*
- *Maîtrise d'œuvre : Prestataires choisis sur consultations restreintes pour réaliser les études de conception.*

- Foncier :

- *Type de foncier (communal, coutumier...) : le foncier est communal*
- *Acquis (justificatif à l'appui) / en cours d'acquisition / non acquis : acquis*
 - *La rue des Tulpiers est classée en voie urbaine (décision n°1634 du 11.09.74),*
 - *Les rues des Nauvies et des Madrépores sont classées en voies urbaines (Décision n°1359.SAS.SA du 16.08.76),*
 - *Un tronçon de la rue des Cocotiers est classée en voie urbaine par délibération du conseil municipal n°110.20.IX.*

3. Plan de financement :

- Coût total du projet : 8 000 000 F CFP TTC
- Montant des dépenses éligibles à une subvention : 30 % du coût total du projet, soit 2 400 000 F CFP TTC
- Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, convention de co-financement, défiscalisation...)
 - Fonds propres et Emprunts

Plan de financement sollicité :

	Etudes Cout total F CFP TTC	OFB		Part Ville Du Mont-Dore	
		Montant	%	Montant	%
FCFP	8 000 000	2 400 000	30	5 600 000	70

4. Calendrier de réalisation :

- Echancier physique (calendrier prévisionnel des travaux, études, APS, APD, début de travaux, fin des travaux, date de mise en service de l'équipement) :

Le planning ci-dessous présente l'organisation retenue pour la réalisation de l'opération :

PLANNING CONTINUITÉ GABIN & BOURVIL	2024				2025				2026				2027			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
ETUDES																
Etudes de conception	Etudes				Consultation	Suivi travaux	Consultation	Suivi travaux								
TRAVAUX																
Rue des Nautiles						Travaux 6 mois										
Rue des Tulpiers										Travaux 18 mois						
Rue des Cocotiers (travaux en 2028)																
Rue des Madrépores (travaux en 2029)																

La tranche 2024 consistera à engager les études nécessaires à la sécurisation du foncier et aux études de conception du projet.

Les chiffrages des travaux au stade d'APD permettront d'identifier les tranches de 2025 à 2027.

- Echancier financier prévisionnel des tranches annuelles de l'opération :

	2024	Total
FCFP	8 000 000	8 000 000

5. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme) :
 - *Emplois directs : par l'intermédiaire d'un appel d'offres public, les travaux participeront à l'activité économique locale.*
 - *Le fonctionnement du site générera des prestations d'entretien auprès d'entreprises du bassin économique.*
- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ?
 - *Les rues objet de l'étude font partie d'un itinéraire de délestage reliant l'Avenue des Deux Baies aux quartiers de Saint-Michel et de Boulari. Cet axe secondaire de maillage interquartiers est très emprunté par les usagers de la route, en particulier aux heures de pointe. Compte tenu de l'urbanisation grandissante de ces quartiers, la ville envisage de réaménager la voirie de ces rues pour faciliter la sécurisation, la circulation et le stationnement. Cette opération d'aménagement comprend également de l'assainissement (eaux pluviales et eaux usées).*
- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet ne contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ?

Les effets environnementaux attendus sont :

- *Améliorer la salubrité des rues et la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel.*